

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA  
RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE**

**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de Master en  
sciences Financières et Comptabilité**

**Spécialité : Finance, monnaie et banques**

**THEME :**

**Les crédits bancaires d'exploitation destinés  
aux pme**

**Cas : BADR banque**

**Elaborée par :**

Boutaghane el Yazid

**Encadré par :**

Pr. Tari Mohammed Larbi

**Lieu de stage :** Badr banque koléa 437

**Période de stage :** 10/02/2023 - 10/03/2023

**Année universitaire 2022/2023**



**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA  
RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE**

**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de Master en  
sciences Financières et Comptabilité**

**Spécialité : Finance, monnaie et banques**

**THEME :**

**Les crédits bancaires d'exploitation destinés  
aux pme**

**Cas : BADR banque**

**Elaborée par :**

Boutaghane el Yazid

**Encadré par :**

Pr. Tari Mohammed Larbi

**Lieu de stage :** Badr banque koléa 437

**Période de stage :** 10/02/2023 - 10/03/2023

**Année universitaire 2022/2023**

# ***Dédicace***

A moi-même

Je m'apprécie pour ma capacité à prendre soin de moi-même, à écouter mes besoins et à me prioriser.

Chers parents,

Je tenais à vous exprimer toute ma gratitude pour tout l'amour, le soutien et les sacrifices que vous avez faits pour moi tout au long de ma vie. Vous avez toujours été présents à mes côtés

Chers frères,

Je tiens à vous remercier du fond du cœur pour les liens indéfectibles que nous partageons en tant que frères et sœurs. Vous êtes mes compagnons de vie

Chers amis,

Je tiens à vous exprimer ma sincère gratitude pour votre amitié précieuse. Votre présence dans ma vie a apporté de la joie

Boutaghane El Yazid

## ***Remerciements***

En tout premier lieu, Je remercie le bon Dieu, tout puissant, de m'avoir donné la force pour survivre, ainsi que l'audace pour dépasser toutes les difficultés.

Ma plus grande gratitude va à mon encadreur professeur

Tari Mohamed Larbi, pour sa disponibilité permanente, la confiance qu'il m'a accordée, et ses précieux conseils qui m'ont permis de mener à bien ce travail.

Ma profonde gratitude et mes plus vifs remerciements vont à tous ceux qui ont voulu accepter de juger ce mémoire.

Je remercie également l'ensemble du personnel de l'agence BADR kolea 437 particulièrement le directeur de l'agence.

J'adresse mon remerciement les plus sincères aux corps administratifs, les professeurs, le personnel de soutien et en particulier notre bibliothécaire d'avoir contribué pour la réussite de notre formation.

## Table des matières

<b>Table des matières.....</b>	<b>I</b>
<b>Liste des tableaux.....</b>	<b>VI</b>
<b>Liste des figures.....</b>	<b>VII</b>
<b>Liste des abréviations.....</b>	<b>VIII</b>
<b>Résumé .....</b>	<b>IX</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>A</b>
<b>CHAPITRE 01 : Généralité sur les pme, les banque et le système bancaire algérien ...</b>	<b>1</b>
Introduction.....	2
<b>Section 1 : Généralités sur les PME .....</b>	<b>3</b>
1.1. Difficulté de définition.....	3
1.2. Les différentes définitions des PME .....	4
1.2.1. La définition de la PME aux Etats-Unis .....	4
1.2.2. Définitions de la PME au Japon .....	5
1.2.3. La définition de la PME en Chine .....	5
1.2.4. Définition de la Commission Européenne : .....	6
1.2.5. Définition des PME au France .....	7
1.2.6. Définition algérienne de la PME : .....	7
1.3. Les caractéristiques des petites et moyennes entreprises.....	8
1.4. Le rôle économique des pme.....	9
1.4.1. Les pme et l'emploi .....	9
1.4.2. La création de la valeur ajoutée.....	10
1.4.3. La distribution des revenus .....	10
1.4.4. L'innovation technologique .....	11
1.4.5. Les pme et l'exportation .....	11
<b>Section 2 : Généralités sur les banques .....</b>	<b>12</b>
2.1. La définition de la banque .....	12
2.1.1. Définition de la banque selon le FMI .....	12
2.1.2. Définition de la banque selon la banque mondiale.....	12
2.1.3. Définition algérienne de la banque .....	13
2.2. Les différents types de la banque.....	13
2.2.1. Les banques commerciales.....	13

2.2.2.	Les banques de dépôts .....	14
2.2.3.	Les banques d'investissement .....	14
2.2.4.	Les banques d'épargne.....	14
2.2.5.	Les banques d'affaires .....	14
2.2.6.	La banque centrale .....	15
2.3.	Les ressources de la banque .....	16
2.3.1.	Les dépôts de la clientèle .....	16
2.3.2.	Les fonds propres.....	16
2.3.3.	Les emprunts interbancaires.....	17
2.4.	Les activités principales des banques .....	17
2.4.1.	La collection de dépôt du publique.....	17
2.4.2.	La distribution des crédits .....	18
2.4.3.	Les moyens de paiement .....	18
2.5.	La Clientèle de la banque .....	18
2.5.1.	Les particuliers .....	18
2.5.2.	Les professionnels .....	18
2.5.3.	Les entreprises .....	19
2.6.	Les risques exposés par la banque .....	19
2.6.1.	Le risque de Crédit.....	19
2.6.2.	Le risque de liquidité .....	20
2.6.3.	Le risque de taux d'intérêt.....	20
2.6.4.	Risque opérationnel .....	20
<b>Section 3 : Le système bancaire algérien.....</b>		<b>21</b>
3.1.	Historique sur l'évolution du système bancaire algérien :.....	21
3.1.1.	Un système bancaire national.....	21
3.1.2.	La privatisation.....	22
3.1.3.	Etablissement du partenariat .....	23
3.2.	Les acteurs du système bancaire et monétaire algérien .....	23
3.2.1.	La banque d'Algérie .....	24
3.2.2.	Le conseil de la monnaie et du crédit .....	24
3.2.3.	Les banques et les établissements financières .....	25
Conclusion .....		30
<b>CHAPITRE 02 : les crédits d'exploitation destinés aux pme .....</b>		<b>31</b>

Introduction.....	32
<b>Section 01 : les crédits d'exploitation par caisse .....</b>	<b>33</b>
1.1. Les crédits par caisse globaux (en blanc).....	33
1.1.1. La facilité de caisse.....	33
1.1.2. Le découvert.....	34
1.1.3. Le crédit de compagnie.....	35
1.1.4. Le crédit de relai.....	36
1.2. Crédits par caisse spécifiques.....	36
1.2.1. L'escompte commercial.....	36
1.2.2. L'avance sur marchés publics : .....	37
1.2.3. L'avance sur factures.....	38
1.2.4. L'avance sur titres.....	39
1.2.5. L'affacturage (le factoring) : .....	39
<b>Section 2 : les crédits d'exploitation par signature .....</b>	<b>39</b>
2.1. L'Aval.....	40
2.2. L'Acceptation.....	40
2.3. Le cautionnement.....	40
2.4. Les cautions en vue de différer des paiements.....	41
2.4.1. Les cautions fiscales.....	41
2.4.2. Les cautions douanières.....	41
2.5. Cautions en vue d'éviter des décaissements de fonds.....	42
2.5.1. Cautions pour admission temporaire.....	42
2.5.2. Cautions d'adjudication.....	42
2.5.3. Cautions de bonne exécution.....	42
2.6. Cautions en vue d'accélérer des rentrées de fonds.....	43
2.6.1. Cautions de restitution d'acomptes.....	43
2.6.2. Cautions de retenue de garantie.....	43
2.7. Le crédit documentaire.....	43
2.7.1. Les avantages et les inconvénients.....	43
2.8. Le crédit-bail.....	44
2.8.1. Mécanisme du crédit-bail.....	44
<b>Section 3 : Le risque de crédit et sa gestion.....</b>	<b>45</b>
3.1. Le risque de crédit.....	45

3.1.1.	Quelques Définitions du risque de crédit .....	46
3.1.2.	Les différents types de risque de crédit.....	46
3.1.3.	Les formes de risque de crédit.....	48
3.1.4.	Les principales catégories de risque de crédit .....	48
3.2.	Les risques liés aux relations bancaires entreprises .....	48
3.2.1.	Le risque général .....	49
3.2.2.	Le risque professionnel .....	49
3.2.3.	Le risque particulier .....	49
3.2.4.	Les risques résultants de la politique commerciale des banques.....	50
3.2.5.	Les risques liés à la concurrence bancaire .....	50
3.2.6.	Les risques liés à la distribution du crédit .....	50
3.3.	Le marché du risque de crédit .....	50
3.3.1.	Le marché des prêts bancaires .....	50
3.3.2.	Le marché des obligations risquées .....	51
3.3.3.	Les dérivés de crédit .....	51
	Conclusion .....	52
	<b>CHAPITRE 03 : étude de cas d'un crédit d'exploitation .....</b>	<b>53</b>
	Introduction.....	54
	<b>Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil (BADR KOLEA) .....</b>	<b>55</b>
1.1.	Historique et évolution.....	55
1.2.	Les missions principales de la banque BADR .....	57
1.3.	Les principaux objectifs de la banque BADR.....	57
1.4.	Présentations de l'agence d'accueil .....	58
1.5.	Les différents produits de la BADR .....	58
1.5.1.	Les différents types de comptes .....	58
1.5.2.	Les Autres types de comptes .....	59
1.6.	L'organigramme général de l'agence 437.....	60
1.7.	Les types de crédits.....	60
1.8.	Les services .....	61
	<b>Section 2 : Montage et étude du dossier d'un crédit d'exploitation au sein de la BADR .....</b>	<b>62</b>
2.1.	La constitution du dossier de crédit d'exploitation.....	62
2.1.1.	Une demande écrite de l'entreprise .....	62
2.1.2.	Les documents juridiques et administratifs : ils comprennent .....	63

.2.1.3	Les documents comptables et financiers : ils comprennent .....	63
.2.1.4	Les documents économiques : ils comprennent .....	63
.2.1.5	Les documents commerciaux : ils comprennent .....	63
.2.1.6	Les documents fiscaux et parafiscaux .....	63
.2.1.7	Le compte rendu de visite .....	64
.2.2	L'identification du demandeur du crédit et son environnement.....	64
.2.2.1	Historique de l'entreprise.....	64
.2.2.2	L'entreprise : Entité Juridique .....	65
.2.2.3	L'entreprise : Entité Economique.....	65
.2.2.4	L'entreprise et son environnement .....	66
.2.3	La classification de la clientèle.....	66
2.3.1.	L'historique de la relation .....	67
.2.3.2	Les mouvements d'affaires confiés .....	67
.2.3.3	Les Niveau d'utilisation des concours autorisés .....	68
2.3.4.	Les incidents de paiements.....	68
.2.4	Le diagnostic économique et financier de l'entreprise postulante .....	69
2.4.1.	La Méthode rétrospective.....	69
2.4.2.	La Méthode Des Ratios.....	74
<b>Section 03 : Etude de cas d'un dossier de crédit d'exploitation .....</b>		<b>75</b>
3.1.	Identification de l'entreprise : .....	75
.3.2	Analyse de la structure financière.....	75
3.2.1.	Bilan financier condensé.....	75
3.2.2.	Bilan financier en grande masse .....	76
.3.2.3	L'analyse de l'équilibre financier des années 2017-2018-2019.....	79
.3.3	Analyse par les ratios .....	84
.3.4	Ratio de solvabilité et liquidité financière .....	86
.3.5	Ratio de rentabilités .....	88
Conclusion .....		90
<b>Conclusion générale .....</b>		<b>92</b>
<b>Bibliographie .....</b>		<b>94</b>

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1 : Les seuils de critères quantitatifs de la SBA.....</b>	<b>4</b>
<b>Tableau 2 : Définition de la pme au japon .....</b>	<b>5</b>
<b>Tableau 3 : Critères de définition de la PME en chine .....</b>	<b>6</b>
<b>Tableau 4 Les critère de définition des PME (selon la commission européenne) .....</b>	<b>7</b>
<b>Tableau 5 : Caractéristiques de chaque entreprise selon la taille .....</b>	<b>8</b>
<b>Tableau 6 : Les composantes du bilan financière .....</b>	<b>71</b>
<b>Tableau 7 : les différents ratios avec la formule de calcule .....</b>	<b>74</b>
<b>Tableau 8 : Bilan financier condensé .....</b>	<b>76</b>
<b>Tableau 9 : Calcul du fond du roulement (FR).....</b>	<b>79</b>
<b>Tableau 10 : Calcul du besoin en fonds de roulement (BFR).....</b>	<b>80</b>
<b>Tableau 11 : Analyse de compte résultat.....</b>	<b>81</b>
<b>Tableau 12 : Ratio de financement permanent .....</b>	<b>84</b>
<b>Tableau 13 : Ratio de financement propre.....</b>	<b>85</b>
<b>Tableau 14 : Ratio de financement total .....</b>	<b>85</b>
<b>Tableau 15 : Ratio d'autonomie financière.....</b>	<b>85</b>
<b>Tableau 16 : Ratio de solvabilité générale.....</b>	<b>86</b>
<b>Tableau 17 : Ratio d'endettement .....</b>	<b>86</b>
<b>Tableau 18 : Ratio de liquidité général .....</b>	<b>87</b>
<b>Tableau 19 : Ratio de liquidité réduite.....</b>	<b>87</b>
<b>Tableau 20 : Ratio de liquidité immédiate .....</b>	<b>88</b>
<b>Tableau 21 : Ratio de rentabilité économique .....</b>	<b>88</b>
<b>Tableau 22 : Ratio de rentabilité financière.....</b>	<b>88</b>
<b>Tableau 23 : Ratio de rentabilité commerciale .....</b>	<b>89</b>

## Liste des figures

<b>Figure 1 : graphe général du facilité de caisse .....</b>	<b>34</b>
<b>Figure 2 : graphe général du découvert .....</b>	<b>35</b>
<b>Figure 3 : graphe général du crédit de compagne .....</b>	<b>35</b>
<b>Figure 4 : l'organigramme de l'agence .....</b>	<b>60</b>
<b>Figure 5 : Calcul du fond du roulement (FR) .....</b>	<b>79</b>
<b>Figure 6 : Calcul du besoin en fonds de roulement (BFR) .....</b>	<b>80</b>

**Liste des abréviations**

**BADR** : banque d'agriculture et de développement rurale

**BDL** : banque du développement local.

**BFR** : besoin en fond de roulement.

**BFRE** : besoin de fond de roulement d'exploitation.

**BNA** : banque national d'Algérie

**CA** : chiffre d'affaire.

**CAF** : capacité d'autofinancement.

**CPA** : crédit populaire algérien.

**D.C.I.S** : Direction Centrale du Crédit Industrie et Services.

**DA** : dinars algérien.

**DCT** : dettes à court terme.

**DMLT** : dettes à moyen et long terme.

**EBE** : excédent brut d'exploitation.

**FR** : fond de roulement.

**FRN** : fond de roulement net.

**PIB** : production intérieur brut.

**PME** : petites et moyennes entreprises.

**SARL** : société à responsabilité limitée.

**SNC** : société en nom collectif.

**SPA** : société par action.

**TRN** : trésorerie net.

**TVA** : taxe sur la valeur ajoutée.

**VD** : valeur disponible.

**VE** : valeur d'exploitation.

**VR** : valeur réalisable.

## Résumé

Le présent mémoire a pour objectif d'aborder la problématique du financement des petites et moyennes entreprises (PME) qui font face à diverses difficultés lors de leur création ou de leur expansion. L'importance des PME dans les économies avancées a été démontrée par leur contribution positive en termes d'emploi, d'augmentation du PIB et de promotion des exportations nationales. Ainsi, l'Algérie s'est engagée à soutenir ces PME pour diversifier son économie et réduire sa dépendance aux revenus pétroliers, en créant plusieurs organismes et fonds pour favoriser leur croissance et leur développement, notamment en facilitant l'accès au financement et aux garanties.

Le financement interne étant souvent difficile en raison de la rentabilité limitée des entreprises, le financement externe constitue l'alternative privilégiée. Dans le contexte économique algérien, le financement bancaire est le premier choix et la seule chance pour les PME de réaliser leurs objectifs d'investissement, d'exploitation ou de commerce extérieur.

Ce mémoire présente donc la définition, les caractéristiques et le rôle des PME dans le développement du pays, ainsi que des informations générales sur les banques et le système bancaire algérien, les différents types de crédits et le processus de constitution d'un dossier de crédit.

Afin d'apporter un éclairage concret sur ce sujet, une étude pratique a été réalisée, portant sur l'examen d'une demande de crédit d'exploitation soumise à l'agence de kolea 437 de la Banque d'Agriculture et de Développement Rural.

À l'issue de ce travail, il a été conclu que le banquier effectue une analyse financière du dossier de crédit afin de formuler une réponse positive ou négative à la demande présentée.

## ملخص:

الغرض من هذا المذكرة هو التطرق إلى مشكلة تمويل المشاريع الصغيرة والمتوسطة التي تواجه صعوبات متنوعة أثناء إنشائها أو توسعها. تمت توضيح أهمية المشاريع الصغيرة والمتوسطة في الاقتصادات المتقدمة من خلال إسهامها الإيجابي في مجال التوظيف وزيادة الناتج المحلي الإجمالي وتعزيز الصادرات الوطنية. وبالتالي، تلتزم الجزائر بدعم هذه المشاريع لتنويع اقتصادها والحد من اعتمادها على إيرادات النفط، من خلال إنشاء عدة هيئات وصناديق لتعزيز نموها وتطورها، بما في ذلك تسهيل الوصول إلى التمويل والضمانات.

ومع وجود صعوبات متعددة في التمويل الداخلي نظرًا للربحية المحدودة للشركات، يعد التمويل الخارجي البديل المفضل. في السياق الاقتصادي الجزائري، يعتبر التمويل المصرفي خيارًا أولاً وفرصة وحيدة للمشاريع الصغيرة والمتوسطة لتحقيق أهدافها الاستثمارية والتشغيلية أو التجارة الخارجية.

تقدم هذه المذكرة بالتالي تعريفاً وسمات ودور المشاريع الصغيرة والمتوسطة في تطوير البلاد، بالإضافة إلى معلومات عامة حول البنوك والنظام المصرفي الجزائري، ومختلف أنواع الائتمان وعملية تقديم طلب الائتمان.

ومن أجل تسليط الضوء على هذا الموضوع بشكل عملي، تم إجراء دراسة تطبيقية تتعلق بفحص طلب تمويل للعمليات التشغيلية تقدمه وكالة قليعة 437 للبنك الزراعي والتنمية الريفي.



**INTRODUCTION  
GENERALE**

## **INTRODUCTION GENERALE**

---

---

Les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle essentiel dans la croissance économique des pays, en étant des acteurs importants en matière d'innovation et de création d'emplois. Il est crucial que les autorités publiques en Algérie veillent aux conditions favorables au développement de ces entreprises, notamment en ce qui concerne leur financement, afin de faciliter leur lancement, leur expansion et leur contribution au renforcement de l'économie nationale.

En Algérie, une transition économique a eu lieu au début des années 1990, passant d'une économie administrée dans laquelle l'État était le principal acteur, gérant ses propres grandes entreprises, à une économie de marché fondée sur la liberté. Ce changement est survenu en raison de l'incapacité du secteur public à répondre aux besoins économiques et sociaux du pays.

L'économie de l'Algérie repose largement sur les hydrocarbures, ce qui crée une forte dépendance à ce secteur. Toutefois, compte tenu de la chute significative des prix du pétrole, les petites et moyennes entreprises (PME) sont devenues cruciales pour la croissance économique. Elles contribuent à la formation du PIB en dehors du secteur des hydrocarbures et jouent un rôle important dans la réduction du chômage, qui a augmenté ces dernières années.

En réalité, l'évolution économique des pays est souvent liée au développement financier, qui peut être évalué à travers la diversité des institutions financières, des marchés de capitaux et des instruments financiers. Ces éléments jouent un rôle essentiel dans la mobilisation des ressources et le financement de l'économie.

En fait, les PME algériennes se trouvent à gérer plusieurs contraintes dont un des plus importants est celui relatif au financement. En absence d'un marché financier prospectif, elles doivent recourir à ses propres moyens ou au crédit bancaire. En fait, l'accès aux ressources financières est considéré comme l'un des principaux obstacles à la survie et la croissance des PME.

Dans ce cadre, l'objectif de ce travail est de tenter de comprendre davantage la problématique de financement des PME.

Et c'est dans ce contexte que nous allons poser la problématique suivante :

## **INTRODUCTION GENERALE**

---

---

### **Comment la banque participe-t-elle aux financements de cycle d'exploitation des PME par les crédits ?**

Cette problématique nous mène à poser les questions secondaires suivantes :

- **Quelle est la définition des petites et moyennes entreprises, leurs caractéristiques ?**
- **Quelles sont les démarches à suivre pour l'étude d'un dossier de crédit ?**
- **Quel sont les types de financement que propose la banque aux PME ?**
- **Comment la banque BADR traite la demande de crédit ?**

Pour répondre à ces questions, nous proposons les hypothèses suivantes :

- Les petites et moyennes entreprises (PME) se caractérisent par leur taille et leurs domaines d'activité, ainsi que par les avantages dont elles bénéficient.
- Les institutions bancaires offrent une variété de prêts qui répondent aux besoins des PME, dont le crédit de fonctionnement.
- Le professionnel de la banque identifie d'abord les clients, puis analyse leur situation financière.

#### **Importance de sujet :**

L'importance de ce domaine de recherche découle du programme national de relance économique, particulièrement suite à la L'intention de l'État d'encourager les projets privés

Dans ce contexte, l'Algérie a mis en place des mesures facilitantes pour les entrepreneurs, dans le but de favoriser l'émergence des petites et moyennes entreprises (PME) qui jouent un rôle crucial dans l'économie en termes d'innovation et de création d'emplois.

#### **Buts du sujet**

A travers notre recherche nous tentons de :

- Comprendre le concept des PME, connaître leurs caractéristiques, leurs importances, leurs points fort et leurs problèmes.
- Connaître les problèmes de financements liés aux PME, et les solutions possibles.
- Préciser le concept du crédit bancaire et son importance pour le financement de l'économie.

## **INTRODUCTION GENERALE**

---

---

- Maitriser le processus et les procédures d'études d'une demande de crédit.

### **Méthodologie :**

Pour ce qui concerne la méthodologie, nous adoptons une démarche fondée sur deux méthodes :

- D'abord, on utilise une méthode descriptive, à cet effet nous allons commencer par une étude documentaire qui permet de cerner le sujet de point de vue théorique.
- Ensuite, une méthode analytique basée sur les différentes données de l'analyse financière, la comptabilité financière et analytique pour établir une étude de cas d'un client au sein de la BADR

### **Le plan adopté**

Ce travail sera présenté par trois chapitres, et chaque chapitre se subdivise en plusieurs sections, les deux premiers auront un aspect théorique et le troisième aura un aspect pratique :

Dans le premier chapitre, nous essayons de présenter des généralités sur les PME et la banque, dans la première section nous nous focaliserons sur la PME, sa définition, ses caractéristiques et son rôle, ensuite, dans la deuxième section nous nous intéresserons à la banque, en précisant sa définition, son rôle. La troisième section sera consacrée au système bancaire algérien.

Dans le deuxième chapitre et dans la première section, nous aborderons les crédits d'exploitation par caisse, puis dans la deuxième section nous traiterons les crédits d'exploitation par signature, après dans la troisième section nous présenterons le risque de crédit.

Le troisième chapitre comprend aussi trois sections : la première section sera consacrée à une présentation de l'établissement d'accueil (BADR kolea 437) et la seconde section sera réservée aux composants de dossier de crédit et les méthodes de traitement et la troisième section présentera une étude de cas pratique d'un dossier de crédit d'exploitation.

**CHAPITRE 01 : Généralité sur les  
pme, les banque et le système  
bancaire algérien**

## **Introduction**

Ce chapitre se concentre sur l'importance des petites et moyennes entreprises (PME), le rôle des banques et le système bancaire algérien dans le soutien et le développement de ces entreprises essentielles pour l'économie nationale. Les PME jouent un rôle crucial dans la création d'emplois, la stimulation de la croissance économique et la promotion des exportations. Le financement adéquat des PME est une condition sine qua non pour leur croissance et leur expansion. Dans ce contexte, les banques jouent un rôle vital en tant que principaux fournisseurs de financement externe pour les PME.

La contribution des PME dans les économies avancées a été largement démontrée, ce qui a incité l'Algérie à accorder une attention particulière à leur soutien. Le pays vise à diversifier son économie et à réduire sa dépendance vis-à-vis des revenus pétroliers en promouvant le développement et la croissance des PME. À cet égard, plusieurs organismes et fonds ont été créés pour faciliter l'accès des PME au financement et aux garanties nécessaires à leur développement.

Le système bancaire algérien joue un rôle central dans l'économie du pays. Les banques sont les principales institutions financières chargées de fournir des services de financement aux PME. Elles agissent en tant qu'intermédiaires entre les épargnants et les emprunteurs, en mobilisant les dépôts des épargnants pour octroyer des prêts aux entreprises. Elles jouent également un rôle de surveillance et de régulation afin de maintenir la stabilité financière et d'assurer l'intégrité du système bancaire.

Ce chapitre explore donc les caractéristiques et le rôle des PME dans le développement économique de l'Algérie, ainsi que le fonctionnement du système bancaire et le rôle des banques dans le financement des PME. De plus, il mettra en évidence les différents mécanismes et instruments de financement disponibles pour les PME, ainsi que le processus de demande de crédit auprès des banques.

En examinant ces aspects, nous aurons une meilleure compréhension de l'interaction entre les PME, les banques et le système bancaire algérien, et de l'importance de leur collaboration pour favoriser la croissance économique durable et la diversification du tissu entrepreneurial du pays.

## **Section 1 : Généralités sur les PME**

Les pme sont les unités de base de toutes les économies de monde. Dans cette section on s'intéressera aux différentes définitions de pme, leur caractéristique et leur rôle dans l'économie.

### **1.1. Difficulté de définition**

A priori, le concept de la PME semble être courant et tout à fait clair. A posteriori une revue de littérature montre que les avis des chercheurs en gestion et des spécialistes en PME divergent quant à la définition de celle-ci. En effet, à l'heure actuelle, il n'existe pas de définition universelle de la PME. Les définitions données à cette catégorie d'entreprises diffèrent dans l'espace et dans le temps, chaque pays définit la PME selon ses besoins et ses politiques économiques<sup>1</sup>.

La première difficulté rencontrée par les chercheurs pour donner une définition uniforme à la PME est la diversité de cette catégorie d'entreprise. En effet, même si les petites et moyennes entreprises sont regroupées dans une seule catégorie, elles restent très différentes les unes des autres, on peut dire que chaque PME présente un cas particulier et unique. Cette diversité se manifeste à plusieurs niveaux<sup>2</sup> :

- **Au niveau de la dimension** dans la catégorie de PME sont regroupées des entreprises de tailles très différentes. Une PME peut être composée de moins de 10 salariés, comme elle peut en avoir 200
- **Au niveau du statut juridique** : une PME peut être une entreprise personnelle, une société anonyme, une société à responsabilité limitée ou une société au nom collectif ;
- **Au niveau des secteurs d'activité** : les PME exercent dans le secteur primaire secondaire et tertiaire ;
- **Au niveau du marché** : bien que la majorité des PME exercent dans des marchés locaux et restreints vu leurs capacités, certaines PME sont présentes sur des marchés régionaux, voire même sur le marché international.

---

<sup>1</sup> Paul JULIEN et B.MOREL ; «La belle entreprise » ; Boréal ; Montréal ; 1986 ; p13

<sup>2</sup> Oussaid Aziz ; Financement des Petites et Moyennes Entreprises : Cas des PME algériennes ; thèse de magister ; université mouloud mammeri tizi-ouzou ; p11,12 .

**1.2. Les différentes définitions des PME**

La définition des PME se diffèrent généralement d'un pays à l'autre à cause de la diversification des critères de définition<sup>3</sup> . À cet égard, nous essayons d'aborder les définitions de certains pays :

La définition des pays industriels et développées et la définition algérienne. Selon les deux approches qualitatives et quantitative.

**1.2.1. La définition de la PME aux Etats-Unis<sup>4</sup>**

La définition officielle de la PME donnée par la Small business administration (SBA) aux Etats-Unis est la plus difficile mais la plus complète.

Selon la SBA, une entreprise doit répondre à ces trois critères qualitatifs pour être considérée comme PME :

Une entreprise à but lucratif ;

Elle doit être détenue et gérée de façon indépendante ;

Ne doit pas être dominante dans son secteur d'activité.

**Tableau 1 : Les seuils de critères quantitatifs de la SBA**

Les secteurs d'activités	Chiffre d'affaire	Effectifs	Autres critères
Agriculture, foresterie et pêche	De 0.75 à 17 millions de dollars selon les sous-secteurs		
Mines, carrières et extraction du pétrole et gaz	De 7 à 12.5 millions pour certains activités	Inférieur à 500 employés	Moins de 4 millions de mégawatt/heure
Construction	De 7 à 33.5 millions		
Manufacture		De 500 à 1500 selon les sous-secteurs	
Commerce de gros		Inférieur à 100	

<sup>3</sup> Nadine LIVRATTO ; 2009 ; «Les PME - Définition, rôle économique et politiques publiques » ; De Boeak ; p 20

<sup>4</sup> Site officiel de la Small Business Administration, SBA's définition of a Small Business, <http://www.sba.gov/content/what-sbas-definition-small-business-concern>. Consulté le 28/02/23.

## **CHAPITRE 01 : Généralité sur les pme, les banque et le système bancaire algérien**

Commerce de détails	De 7 à 33.5 millions	Moins de 50 et moins de 200 pour certains activités	
Transport	De 7 à 33.5 millions	De 500 à 1500 pour certains activités	

### **1.2.2. Définitions de la PME au Japon**

La définition de la PME au Japon s'appuie sur l'effectif et capital, ces deux critères sont différents selon les secteurs d'activité<sup>5</sup>, comme le montre le tableau I.03 ci-dessous.

**Tableau 2 : Définition de la pme au japon**

Secteurs d'activités	Nombre d'employés	Capital
Fabrication, construction et Transport	Moins de 300 personnes	Moins de 300 millions de Yens
Commerce de gros	Moins de 100 personnes	Moins de 100 millions de Yens
Industrie de service	Moins de 100 personnes	Moins de 50 millions de Yens
Commerce de détail	Moins de 50 personnes	Moins de 50 millions de Yens

Source : OCEDE, Turquie, 1994, p11.

### **1.2.3. La définition de la PME en Chine**

La définition chinoise de la PME, donnée par le règlement administratif provisoire après le vote d'un texte législatif de l'assemblée nationale<sup>22</sup> en 2002, est très complexe. Celle-ci regroupe les PME en sept (07) secteurs d'activités combinant trois critères (effectifs, chiffre d'affaires et total de l'actif). La Chine est le seul pays où des entreprises de 3000 employés (secteurs construction et transports) sont considérées comme des PME<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> Yveline Lecler, Les petites et moyennes entreprises japonaises et la régulation de l'activité des grandes entreprises, école des hautes études en science social, 1981, p 42, 44

<sup>6</sup> Marie-Christine Chalus-Sauvannet, « Etude de la veille stratégique dans des PME Chinoise », Université Jean Moulin Lyon 3, 2009, p 33

**Tableau 3 : Critères de définition de la PME en chine**

Secteurs	Critères	Petite entreprise	Moyen entreprise
Industrie	Nombre d'employés	<300	300 – 2000
	Chiffre d'affaires en Millions Yuan	<30	30 – 300
	Actif en Millions Yuan	<40	40 – 400
Construction	Nombre d'employés	<600	600 – 3000
	Chiffre d'affaires en Millions Yuan	<30	30 – 300
	Actif en Millions Yuan	<40	40 – 400
Commerce de gros	Nombre d'employés	<100	100 – 200
	Chiffre d'affaires en Millions Yuan	<30	30 – 300
Commerce de détail	Nombre d'employés	<100	100 – 500
	Chiffre d'affaires en Millions Yuan	<10	10 – 150
Transport	Nombre d'employés	<500	500 – 3000
	Chiffre d'affaires en Millions Yuan	<30	30 – 300
Poste et transmission	Nombre d'employés	<400	400 – 1000
	Chiffre d'affaires en Millions Yuan	<30	30 – 300
Logement et hôtellerie	Nombre d'employés	<400	400 – 800
	Chiffre d'affaires en Millions Yuan	<30	30 – 150

Source : Pairolt .T ; Wang .W ; A propos du financement des PME chinoise , paru en techniques financière et devloppement , n 79 . P 2

#### 1.2.4. Définition de la Commission Européenne :

Une entreprise est « toute identité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique ». Les seuils ont été changés suite aux transformations et développement économiques intervenus depuis 1996, date de la première définition

## **CHAPITRE 01 : Généralité sur les pme, les banque et le système bancaire algérien**

commune des PME L'effectif et le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel<sup>7</sup>, sont les différents critères : selon la commission dans la recommandation (N° 2003/306/CE)<sup>2</sup>, sont considérées comme PME, les entreprises dont les critères de définition sont présentés dans le tableau ci- dessous :

**Tableau 4 Les critère de définition des PME (selon la commission européenne)**

Catégorie d'entreprise	Effectifs	Chiffre d'affaires	Total du bilan
Moyenne	<250	<50 millions euros	<43 millions euros
Petite	<50	<10 millions euros	<10 millions euros
Micro	<10	<20 millions euros	<2 millions euros

Source : commission européenne 2006

### **1.2.5. Définition des PME au France**

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont des sociétés, dont le nombre de salariés est compris entre 10 et 250, et dont le chiffre d'affaires (CA) annuel ne dépasse pas les 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros. Selon le Ministère de l'Economie, la France comptait près de 4 millions de PME en 2014<sup>8</sup>

### **1.2.6. Définition algérienne de la PME :**

L'Algérie a adopté la Charte de Bologne sur les PME, en Juin 2000, et défini les différents types d'entreprises comme suit : « la moyenne entreprise est définie comme une entreprise employant de 50 à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires est compris entre 200 millions et 2 milliards de Dinars ou dont le total du bilan est compris entre 100 et 500 millions de Dinars. La petite entreprise est définie comme une entreprise employant de 10 à 49 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 200 millions de Dinars ou dont le total du bilan n'excède pas 100 millions de Dinars. La très petite entreprise (TPE) ou micro-entreprise, y est définie comme une entreprise employant de 1 à 9 employés et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 20 Millions ou dont le total du bilan n'excède pas 10 millions de Dinars »<sup>9</sup>.

<sup>7</sup> Nadine LIVRATTO ; 2009 ; «Les PME - Définition, rôle économique et politiques publiques » ; De Boeak ; p23

<sup>8</sup> <https://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-economique-et-financier/1199245-pme-definition-traduction-et-synonymes/> constaté à 02/03/23

<sup>9</sup> la loi n°01-18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la PME

**Tableau 5 : Caractéristiques de chaque entreprise selon la taille**

Catégorie d'entreprise	Effectifs	Chiffre d'affaires	Total du bilan
Très petite	1 – 9	<20 millions dinar	<10 millions dinar
Petite	10 – 49	<200 millions euros	<100 millions dinar
Moyenne	50 – 250	200 millions – 2 milliards	100 – 500 millions

Source : loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise, 12/2001

### 1.3. Les caractéristiques des petites et moyennes entreprises

Dans le cadre spécifique des PME, qui composent la majorité de la démographie des entreprises, nous pouvons souligner les caractéristiques spécifiques si différentes des grands groupes

- **La petite taille** : associée à des contacts directs, une distance hiérarchique moindre des relations de travail plutôt informelle. Elle permet d'opposer la PME aux grandes entreprises plus anonymes, fortement hiérarchisées et formalisées<sup>10</sup>.
- **Faible spécialisation** : au niveau de la direction, des employés et équipements. Dans une PME, la direction assume les aspects stratégiques, commerciaux et les rapports avec les institutions aussi bien que des tâches opérationnelles de production. Les employés doivent généralement être capables de changer de poste de travail ou de fonction. Les équipements doivent permettre la flexibilité de la production en étant capables de produire à un coût compétitif des petites séries variées.
- **Stratégie intuitive ou peu formalisée** : le dirigeant est suffisamment proche de ses collaborateurs et employés pour leur expliquer oralement les changements qu'il impose sans formaliser par écrit sa stratégie<sup>11</sup>.
- **Des systèmes d'information interne et externe peu complexes et peu organisés** dans les PME le dialogue et le contact direct sont préférés aux mécanismes formels et écrits<sup>12</sup>.

<sup>10</sup> Alain Meunier ; PME : les stratégies du succès ; Dunod ; paris ; 2007 ; p 150.

<sup>11</sup> FILION, L.J. (1991), Vision et relations : clefs du succès de l'entrepreneur, Montréal, Éditions de l'entrepreneur, 271 p.

<sup>12</sup> Pierre-André Julien ; Jean-Bernard Carrière : L'efficacité des PME et les nouvelles technologies ; Revue d'économie industrielle ; université de Québec ; v 03 ; n 67 . 1994

- **Forte proximité des acteurs (proximité entre patron et employés) :** cette proximité permet au dirigeant de la PME de maintenir son empire sur l'entreprise et son évolution, ce qui constitue un facteur clé de flexibilité et de la réactivité qui assurent la compétitivité de ces entreprises<sup>13</sup>.

On peut également ajouter quelque caractéristiques<sup>14</sup> :

- La concentration du management dans les mains parfois d'un décideur en opposition aux décisions prises en équipe.
- Capacité d'adaptation rapide aux évènements et aux fluctuations de l'environnement économique et ce, grâce à la simplicité de leurs structures et la faiblesse de leurs engagements, cette capacité d'adaptation à l'environnement dépendra de la capacité du dirigeant à pouvoir sélectionner, transmettre et interpréter les informations.
- Des ressources humaines limitées car les collaborateurs en PME sont généralement moins nombreux et plus polyvalents au niveau des fonctions, il y a donc moins de spécialistes ou profit de talents plus généralistes qui ne peuvent pas couvrir l'ensemble.

#### **1.4. Le rôle économique des pme**

Les PME occupent une place primordiale dans l'économie en raison de leur forte présence dans le tissu économique national. Elles remplissent diverses fonctions économiques essentielles, notamment :

##### **1.4.1. Les pme et l'emploi**

Les PME jouent un rôle majeur dans la croissance économique et ce sont elles qui créent la plupart des emplois nouveaux. Plus de 95 % des entreprises de zone OCDE sont des PME, qui représentent 60 à 70 % de l'emploi dans la plupart des pays<sup>15</sup>.

Ce qu'est important toutefois comme tendance, c'est que les PME créent de nouveau emploi tandis que les grandes entreprises licencient et compressent le personnel.

---

<sup>13</sup> ibid

<sup>14</sup> Dr DEBBAHI Yamina . Le cadre conceptuel des petites et moyennes entreprises : diversité et spécificité . magazine nour des études économiques . Université de Mostaganem . v 06 , n 10 . 20/06/2020

<sup>15</sup> <https://www.oecd.org/fr/industrie/pme> constaté le 03/03/2023

C'est aussi que la PME est considérée comme la panacée magique aux fléaux socio-économique et surtout l'emploi. Dans ce contexte la PME est présente dans tous les secteurs de l'activité économique algérienne

Donc, les PME jouent un rôle important dans le processus de création d'emplois. Par exemple, dans la majorité des économies en développement et émergentes, plus de 50% de la création totale d'emplois dans le secteur privé peut être attribuée à la taille des entreprises de moins de 100 employés. Au niveau des entreprises individuelles, les données montrent que le taux de croissance de l'emploi tend à diminuer avec la taille de l'entreprise. Cela implique que les taux de croissance de l'emploi sont les plus élevés pour les plus petites entreprises<sup>16</sup>.

#### **1.4.2. La création de la valeur ajoutée**

La valeur ajoutée correspond à la différence entre les biens vendus et le coût de production. En 1994, la part de la valeur ajoutée du secteur public représentait 53,5% du total national, atteignant 617,4 milliards de dinars, tandis que le secteur privé générait 46,5% avec 1 178 milliards de dinars. À partir de 1998, ces proportions ont été inversées, le secteur privé dépassant le secteur public avec 53,6% de la valeur ajoutée et 1 178 milliards de dinars, contre 46,4% et 1 019,8 milliards de dinars pour le secteur public. De plus, les PME/PMI représentent plus de 65% de la valeur ajoutée et de l'emploi dans les pays développés, soulignant ainsi l'importance d'une politique économique visant à encourager et à développer ces entreprises pour promouvoir le développement<sup>17</sup>.

#### **1.4.3. La distribution des revenus**

La valeur ajoutée créée par chaque PME/PMI recouvre l'ensemble des rémunérations des services qui ont été rendus au cours du processus de production et au fonctionnement des administrations<sup>18</sup>. La valeur ajoutée servira à :

---

<sup>16</sup> Malek MERHOUN , Imane BENHALIMA . Les PME socle de développement économique en Algérie: Réalité ou mythe? Magazine Economic Development Review . Ecole Supérieure de Commerce (ESC) – Kolea . V04 (N02) / Décembre 2019

<sup>17</sup> Mr .MIMOUNI YASSINE. LE DÉVELOPPEMENT DES PME ET LA BONNE GOUVERNANCE CAS fILiALE TRANS-CANAL/OUEST SPA UNiTÉII RELizANE . Thèse de Magister . Université Abou-Bakr BELKAÏD – Tlemcen . p 87

<sup>18</sup> Mr .MIMOUNI YASSINE. LE DÉVELOPPEMENT DES PME ET LA BONNE GOUVERNANCE CAS fILiALE TRANS-CANAL/OUEST SPA UNiTÉII RELizANE . Thèse de Magister . Université Abou-Bakr BELKAÏD – Tlemcen . p 87

- Rémunérer les services, force de travail, capital, moyens financiers (il s'agira alors des salariés, de dividendes ou d'intérêts).
- Contribuer au fonctionnement des administrations en particulier en versant des impôts.

Il est clair donc que l'entreprise quelle que soit sa taille, en créant de la valeur ajoutée et en redistribuant ce surplus sous des formes diverses aux autres agents, remplit un rôle essentiel dans l'activité d'un pays. Il faut aussi préciser que ses fonctions de nature strictement économique ne sont pas les seules que l'on attribue à cette catégorie d'entreprise, de plus en plus, et du fait de son importance dans les sociétés modernes, d'autres missions lui sont attribuées : sociales, humaines et culturelles...

#### **1.4.4. L'innovation technologique**

Les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle important dans le domaine de l'innovation. Bien que leur capacité à investir dans la recherche et le développement soit limitée par rapport aux grandes entreprises, les PME ont souvent une grande agilité et une capacité d'adaptation rapide aux nouvelles tendances et technologies. Elles peuvent ainsi apporter des innovations dans des secteurs de niche ou en répondant à des besoins spécifiques de leurs clients.

En plus, les PME sont souvent des moteurs de l'innovation en fournissant un environnement de travail créatif et stimulant pour leurs employés, en encourageant la prise de risques et en offrant des possibilités de formation et de développement professionnel. Cela permet à leurs employés de contribuer à l'innovation de l'entreprise en apportant de nouvelles idées et en étant impliqués dans le processus d'innovation<sup>19</sup>.

#### **1.4.5. Les pme et l'exportation**

Les PME peuvent contribuer à diversifier l'économie algérienne et à réduire sa dépendance sur les exportations de pétrole et de gaz. En se concentrant sur des secteurs tels que l'agriculture, l'industrie manufacturière et les services, les PME peuvent aider à développer des chaînes de valeur locales et à créer des emplois pour les travailleurs algériens.

---

<sup>19</sup> Frédéric Audet , Liliane Hamel ; ( Le management de la PME ) ; JFD ; 2018 , p 23

Par ailleurs, le volume exporté par les pme algériennes affiche, depuis le milieu des années 2000, une tendance haussière, passant de 150 000 tonnes de marchandises en 2006 à 651 704 tonnes en 2013<sup>20</sup>.

## **Section 2 : Généralités sur les banques**

Dans tous les pays, les banques sont la pierre angulaire du système financier, fournissant des services financiers essentiels. Pour cela on va essayer de rapprocher quelques notions de base sur les banques : quelques définitions, les types et rôle.

### **2.1. La définition de la banque**

La banque est une institution financière qui joue un rôle essentiel dans l'économie. Effectivement, plusieurs organisations internationales telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international En plus de ces organisations internationales, les gouvernements nationaux tel que l'Algérie tente de définir la banque de manière scientifique et précise.

#### **2.1.1. Définition de la banque selon le FMI**

Le Fonds Monétaire International (FMI) définit une banque comme une entreprise qui collecte des fonds auprès du public et d'autres sources, et les utilise pour fournir des services financiers, tels que des prêts, des dépôts, des cartes de crédit et des investissements<sup>21</sup>.

#### **2.1.2. Définition de la banque selon la banque mondiale**

La Banque mondiale définit une banque comme une institution financière qui mobilise des ressources financières en collectant des dépôts et en émettant des prêts pour financer des investissements et des projets. Les banques fournissent également des services financiers, tels que des cartes de crédit, des transferts d'argent, des conseils financiers et des produits d'assurance, à leurs clients<sup>22</sup>.

---

<sup>20</sup> RAHMANI Yamina . Les déterminants des PME exportatrices Algériennes : le cas des PME de la wilaya d'Oran . magazine le chercheur économique . Université d'Oran v2 ; n 04 , 06/2020

<sup>21</sup> <https://www.imf.org> constaté le 15/03/2023

<sup>22</sup> <https://www.banquemondiale.org> constaté le 15/03/2023

### **2.1.3. Définition algérienne de la banque**

D'après la loi la définition Algérienne de la banque aux termes des articles 66, 67, 68 et 69 de l'ordonnance 03-11 du 26 aout 2006 relative à la monnaie et au crédit, « la banque est un établissement financier ou une personne morale qui habilité à effectuer à titre de profession habituelle les opérations de banque ci-après<sup>23</sup> :

- Collecter au près des tiers des fonds en dépôts qu'elles qu'en soient la durée et la forme ;
- Accorder du crédit, quelle qu'en soit la durée ;
- Effectuer dans le respect de la législation et la réglementation en la matière, les opérations de change et de commerce extérieur ;
- Assurer la gestion des moyens de paiement, procéder au placement, à la souscription, achats, gestion, garde et vente de valeur mobilière et de tous produits financiers ;
- Fournir conseil, assistance, et d'une manière générale tout service destine à faciliter l'activité de sa clientèle.

## **2.2. Les différents types de la banque**

La différence et la diversité des besoins financiers des clients, ainsi que la gestion différente des dépôts, ont été la principale raison de l'apparition de plusieurs catégories de banques. Notamment :

### **2.2.1. Les banques commerciales**

Les banques commerciales sont en contact direct avec les individus et les entreprises, collectant leurs épargnes, gérant leurs dépôts et offrant une gamme de services bancaires. Pour offrir ces services, elles ont des agences réparties sur leur territoire d'activité. D'un point de vue économique, les banques commerciales sont des commerces qui mobilisent les fonds excédentaires des agents économiques sous forme de dépôts à vue ou à terme, afin de les redistribuer sous forme de crédits à court, moyen ou long terme, ou pour des opérations financières d'investissement<sup>24</sup>.

---

<sup>23</sup> l'ordonnance 03-11 du 26 aout 2006 relative à la monnaie et au crédit articles 66, 67, 68 et 69

<sup>24</sup> A. BEIONTONE, A. CAZORLA, C. DOLLO, A. MARYDRAI Dictionnaire de science économique 3ème édition Armand Colin, paris 2010, p 427

### **2.2.2. Les banques de dépôts**

Les banques de dépôt étaient autorisées à recevoir des dépôts et à accorder des prêts à tout moment, mais étaient limitées dans leur capacité à prendre des participations dans des entreprises non bancaires. La banque de dépôt est la plus populaire auprès des particuliers, car elle reçoit et gère les dépôts d'argent de ses clients, sous la forme de comptes courants, de comptes d'épargne et d'autres types de services bancaires. Bien que certaines activités bancaires puissent être classées dans un autre type de banque, les banques de dépôt travaillent principalement avec leurs clients particuliers<sup>25</sup>.

### **2.2.3. Les banques d'investissement**

Les activités des banques d'investissement visent généralement à renouveler ou à constituer des capitaux fixes. Pour ce faire, elles peuvent mobiliser les fonds des épargnants, mais la plupart du temps, elles utilisent leurs propres capitaux pour accorder des crédits ou investir dans des dépôts à terme, ainsi que pour accorder des prêts à des tiers sous forme d'obligations assimilées aux dépôts à terme<sup>26</sup>.

### **2.2.4. Les banques d'épargne**

Ces banques se spécialisent dans la collecte de ressources auprès des petits épargnants, qui placent généralement des dépôts à court terme sous forme de livrets d'épargne. Ils peuvent également investir dans des dépôts à terme sous forme de bons de caisse ou d'obligations<sup>27</sup>.

### **2.2.5. Les banques d'affaires**

Les banques d'affaires travaillent souvent avec des entreprises pour lever des capitaux, soit en émettant des actions ou des obligations, soit en obtenant des prêts ou d'autres formes de financement. Elles aident également les entreprises à se développer par le biais d'acquisitions, de fusions, de restructurations ou d'autres transactions stratégiques. Les banques d'affaires peuvent également être impliquées dans des activités de trading, en

---

<sup>25</sup> <https://www.lafinancepourtous.com> constaté le 16/03/2023

<sup>26</sup> JOURNAL ARTICLE Banque d'investissement et de marché : la directive mif Jean TRICOU Revue d'économie financière No. 87, LES PROGRÈS DE L'EUROPE FINANCIÈRE (FÉVRIER 2007), p. 45-50  
Publier par : Association Europe-Finances-Régulations

<sup>27</sup> Jérôme TERPEREAU ; rapport annuel ; Groupe Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes , 2021 ; p5

achetant et vendant des titres financiers pour leur propre compte ou pour le compte de leurs clients<sup>28</sup>.

### **2.2.6. La banque centrale**

La banque centrale est une institution financière qui est généralement responsable de la politique monétaire d'un pays ou d'une zone économique. Elle a pour rôle principal de réguler la quantité de monnaie en circulation et de maintenir la stabilité financière et économique<sup>29</sup>.

Les principales fonctions d'une banque centrale sont les suivantes<sup>30</sup> :

- Contrôler l'offre de monnaie en circulation : la banque centrale est chargée de maintenir une quantité suffisante de monnaie en circulation pour répondre aux besoins de l'économie, tout en évitant les risques d'inflation ou de déflation.
- Fixer les taux d'intérêt : la banque centrale peut influencer les taux d'intérêt en ajustant les taux d'emprunt ou les taux de rémunération des dépôts, afin d'encourager ou de décourager la consommation et l'investissement.
- Agir en tant que prêteur de dernier recours : la banque centrale peut fournir des liquidités aux banques commerciales en période de crise ou de stress financier, pour éviter une crise systémique.
- Réguler le système financier : la banque centrale peut mettre en place des règles et des réglementations pour garantir la stabilité financière et éviter les risques systémiques.
- Gérer les réserves de change : la banque centrale peut détenir des réserves de devises étrangères pour stabiliser la monnaie nationale et protéger contre les fluctuations des taux de change.

---

<sup>28</sup> Mélançon, Jacques. Rôle et financement d'une banque d'affaires Actualité Économique; Montréal, Québec Vol. 32, N° 3, (Oct 1, 1956): p 449.

<sup>29</sup> Amira ABOURA & CHAHIDI Mohamed ; Le système bancaire algérien : Evolution historique, libéralisation du secteur et défis de modernisation ,p 07

<sup>30</sup> OULD HENNIA Hadjer , Performance de la banque centrale et efficacité de la politique monétaire en Algérie 1990-2014 , thèse de doctorat ; université de oran 2 ; 2017 ; p 30

### **2.3. Les ressources de la banque<sup>31</sup>**

Les ressources de la banque font référence à l'ensemble des sources de financement que la banque utilise pour mener ses activités. Les ressources peuvent être classées en trois grandes catégories : les dépôts de la clientèle, les fonds propres et les emprunts interbancaire

#### **2.3.1. Les dépôts de la clientèle<sup>32</sup>**

Les dépôts de la clientèle dans une banque sont les fonds que les clients ont confiés à la banque pour qu'elle les conserve en lieu sûr et/ou pour les utiliser dans des transactions financières. Les dépôts peuvent être effectués dans différents types de comptes, tels que : les comptes courants, les comptes d'épargne, les comptes à terme, etc.

Les dépôts de la clientèle sont également soumis à une réglementation stricte pour garantir leur sécurité et leur accessibilité pour les clients. Les banques sont tenues de respecter les règles relatives à la réserve obligatoire, qui fixent le montant minimum de liquidités que les banques doivent conserver en fonction de la taille de leurs dépôts.

#### **2.3.2. Les fonds propres**

Les fonds propres d'une banque se réfèrent aux ressources financières de la banque qui sont générées à partir des investissements des actionnaires et de la rétention des bénéfices de la banque. Les fonds propres sont également connus sous le nom de capital bancaire et sont un élément clé de la santé financière de la banque.

Les fonds propres d'une banque sont importants car ils fournissent une source de financement stable pour la banque. Les fonds propres peuvent être utilisés pour absorber les pertes éventuelles de la banque, ce qui aide à réduire le risque de faillite. Les fonds propres sont également utilisés pour répondre aux exigences réglementaires, telles que les ratios de fonds propres fixés par les autorités de réglementation.

Les fonds propres d'une banque sont constitués de deux éléments principaux<sup>33</sup> :

- Les actions ordinaires : Il s'agit de l'argent investi par les actionnaires de la banque.  
Les actions ordinaires sont souvent considérées comme le risque le plus élevé pour

---

<sup>31</sup> MARETAU.D et DE LA CHAISE « Le marché monétaire et la gestion de trésorerie des banques » DUNOND, PARIS 1981.P131.

<sup>32</sup> <https://cte.univ-setif2.dz/moodle/mod/book/view.php?id=6591> constaté le 19/03/2023

<sup>33</sup> MARETAU.D et DE LA CHAISE , ibid .P132.

les investisseurs car ils sont les premiers à être touchés en cas de difficultés financières.

- Les bénéfices non distribués : Il s'agit des bénéfices générés par la banque qui n'ont pas été distribués aux actionnaires sous forme de dividendes. Les bénéfices non distribués peuvent être utilisés pour renforcer les fonds propres de la banque.

### **2.3.3. Les emprunts interbancaires<sup>34</sup>**

Les emprunts interbancaires sont des transactions financières dans lesquelles une banque emprunte de l'argent à une autre banque pour une période déterminée. Ces transactions sont souvent utilisées pour répondre aux besoins de liquidités temporaires d'une banque ou pour ajuster son bilan.

Les banques peuvent avoir besoin d'emprunter de l'argent auprès d'autres banques pour diverses raisons, telles que le financement des prêts accordés à leurs clients ou pour répondre à des exigences réglementaires en matière de liquidité. Les prêts interbancaires sont également utilisés pour gérer les excédents de liquidités d'une banque, qui peuvent être prêtées à d'autres banques pour générer des revenus supplémentaires.

## **2.4. Les activités principales des banques**

Les opérations de la banque comprennent la réception des fonds du public, les opérations de crédit ainsi que la mise à la disposition du client des moyens de paiement et la gestion.

### **2.4.1. La collection de dépôt du publique**

La collecte des dépôts : les dépôts bancaires sont des fonds reçus du public sous forme de dépôts avec le droit de disposer pour son propre compte mais à charge le restituer (art 111 de la loi n° 90-10 du 4/04/1990 relative à la monnaie et au crédit)

- Les dépôts à vue (compte cheque, compte courant, et les comptes sur livret d'épargne).
- Les dépôts à terme (compte à terme, bon de caisse...)

---

<sup>34</sup> <https://www.bank-of-algeria.dz/presentation-du-marche-monetaire-interbancaire/> constaté le 19/03/2023

### **2.4.2. La distribution des crédits**

La répartition des prêts : les banques collectent des fonds auprès de leurs clients déposants sous forme de dépôts à vue, ce qui représente une ressource importante qui ne doit pas rester inactive. La loi leur permet d'utiliser une partie de ces fonds à leur propre discrétion pour accorder des prêts à des acteurs économiques fiables qui ont besoin de capitaux pour investir, produire et consommer.

### **2.4.3. Les moyens de paiement<sup>35</sup>**

La fourniture de moyens de paiement par les banques fait référence aux services financiers fournis par les banques à leurs clients pour effectuer des transactions financières, tels que les paiements par carte de crédit, les virements bancaires, les paiements électroniques et les chèques. Ces services aident les clients à effectuer des transactions financières facilement et efficacement, et améliorent l'efficacité et l'efficience du système de paiement dans la société en général.

## **2.5. La Clientèle de la banque**

La clientèle de la banque peut être classées en trois grandes catégories : les particuliers, les professionnels et les entreprises

### **2.5.1. Les particuliers**

Le particulier, c'est une personne physique qui exprime des besoins bancaires en dehors de toute activité professionnelle, à titre personnel et privé.

Sont considérés comme des particuliers : le salarié, le père, mais aussi le médecin et le commerçant pour leurs opération non professionnelle. Disposant d'un revenu, le client particulier à des préoccupations liées à sa vie quotidienne et à la gestion de son revenu. Cette préoccupation se traduit par des besoins bancaires de base clairement définis<sup>36</sup>.

### **2.5.2. Les professionnels<sup>37</sup>**

Un professionnel est un entrepreneur individuel, ayant une affaire personnelle et travaillant pour son propre compte. Il se définit avant tout par son activité exercée dans un but lucratif, non limité à la gestion d'un patrimoine privé, non salarié et organiser autour d'une seule personne et de taille modeste.

---

<sup>35</sup> L'Ordonnance 03-11 du 26 août 2003, relative à la Monnaie et au Crédit ; article 70

<sup>36</sup> La banque et son environnement, collection CIFPB, Edition 2006 : p : 126

<sup>37</sup> Ibid , p : 130

- **Les professions libérales** : encaissent des honoraires destinés à rémunérer leur savoir, leurs conseils ainsi que leurs prestations. Exemple : notaire, avocat...
- **Les commerçants, artisans et agriculteurs** : encaissent des bénéfices provenant de la vente de ce qu'ils ont précédemment acheté (commerçants) fabriqués ou réparés (artisans) ou encore produit (agriculteurs), exemple : grossiste, coiffeur ...

### 2.5.3. Les entreprises

Le marché des entreprises représente le marché traditionnel des banques, celui au quelle se sont intéresser, pour développer les formules adapter à la taille de l'entreprise, mais aussi en adéquation avec la conjoncture économique : deux catégories d'entreprises coexistent :

- **Les grandes entreprises** constituées par les multinationales, les entreprises d'Etat, les grands groupes privés : leur chiffre d'affaires supérieur à 75 millions de dirhams. Selon les critères de classement de banque AL MAGHREB
- **Les PME-PMI**, dont le chiffre d'affaires est compris entre 5 et 75 millions de dirhams toujours selon le même critère de classement de banque AL MAGHREB.

En fonction de la taille de l'entreprise, de son positionnement dans le tissu économique et en fonction de son activité, les besoins de l'entreprise peuvent couvrir un large spectre de préoccupation liées à son fonctionnement et à son développement à court, moyen et long terme<sup>38</sup>.

## 2.6. Les risques exposés par la banque

La banque peut être exposée à plusieurs types de risques financiers qui peuvent avoir un impact négatif sur ses résultats financiers et sa stabilité. On peut mentionner :

### 2.6.1. Le risque de Crédit<sup>39</sup>

Le risque de crédit est un type de risque financier qui résulte de la possibilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de rembourser son prêt ou sa dette en temps voulu. Ce risque est présent dans toutes les formes de prêts et de dettes, y compris les prêts hypothécaires, les prêts automobiles, les cartes de crédit, les prêts aux entreprises et les obligations.

---

<sup>38</sup> Ibid , p : 135

<sup>39</sup> G.caudamine,J.Montier, « banque et marchés financiers » ,Ed,Economica , 1998 , page 167,168

Le risque de crédit peut avoir des conséquences financières importantes pour les prêteurs, notamment des pertes financières et des impacts sur leur bilan et leur rentabilité. Les prêteurs cherchent donc à gérer ce risque en évaluant la solvabilité de l'emprunteur avant de lui accorder un prêt, en fixant des taux d'intérêt en fonction du risque perçu et en surveillant régulièrement le remboursement du prêt.

### **2.6.2. Le risque de liquidité<sup>40</sup>**

Le risque de liquidité est un type de risque financier qui résulte de la possibilité que les actifs d'une institution financière ne puissent pas être vendus rapidement pour répondre aux besoins de liquidités. En d'autres termes, il s'agit de la difficulté à convertir des actifs en liquidités suffisantes pour répondre aux retraits de fonds des clients ou aux obligations de paiement.

Le risque de liquidité peut survenir pour plusieurs raisons, notamment lorsque les dépôts des clients diminuent de façon importante ou lorsque les investisseurs retirent rapidement des fonds de l'institution financière. Les perturbations sur les marchés financiers peuvent également entraîner une diminution de la liquidité disponible pour les institutions financières.

### **2.6.3. Le risque de taux d'intérêt<sup>41</sup>**

Le risque de taux d'intérêt est un type de risque financier qui résulte de la possibilité que les variations des taux d'intérêt affectent négativement la valeur des investissements ou des actifs financiers d'une entreprise ou d'un individu.

Ce risque se produit lorsque les taux d'intérêt augmentent ou diminuent de manière significative et inattendue. Par exemple, une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une diminution de la valeur des obligations à taux fixe, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt peut entraîner une diminution des rendements des comptes d'épargne ou des produits d'assurance-vie.

### **2.6.4. Risque opérationnel <sup>42</sup>**

Selon l'article 2 de règlement n°11-08 du 28 novembre 2011 portant sur le contrôle interne des banques et établissements financiers, définit le risque opérationnel comme étant

---

<sup>40</sup> G.caudamine,J.Montier,opcite,p220

<sup>41</sup> idem

<sup>42</sup> Article n°2 de règlement 11-08 du 28 novembre 2011 portant sur le contrôle interne des banques et établissements financiers.

« Le risque résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et système interne ou à des évènements extérieurs. Il inclut les risques de fraude interne et externe ».

Les pertes résultant du risque opérationnel peuvent provenir de différentes sources, telles que des erreurs de traitement de transactions, des défaillances de contrôle interne, des erreurs de conformité réglementaire, des dommages à la réputation, des pertes liées à des cyberattaques, des pertes de données ou des événements géopolitiques.

### **Section 3 : Le système bancaire algérien**

#### **3.1. Historique sur l'évolution du système bancaire algérien :**

L'évolution du secteur bancaire et financier en Algérie s'est déroulée en deux étapes majeures. La première consistait en l'établissement d'un système bancaire national indépendant après l'accession du pays à l'indépendance, tandis que la seconde a été caractérisée par la libéralisation de ce secteur en faveur de la participation de différents acteurs, nationaux ou étrangers, du secteur privé.

##### **3.1.1. Un système bancaire national**

En décembre 1962, l'Algérie a créé sa propre monnaie, le "Dinar Algérien", ainsi qu'une Banque Centrale dont la mission était de créer et de maintenir les conditions les plus favorables au développement de l'économie nationale en matière de crédit, de monnaie et de changes. L'objectif était d'établir la souveraineté monétaire du pays après plus de 132 ans de colonialisme français.

En 1963, la Caisse Algérienne de Développement (CAD) a été créée pour financer l'effort de développement et rompre avec l'économie coloniale en adoptant un modèle de développement économique dirigiste de type socialiste, en privilégiant les industries lourdes pour entraîner le développement d'autres secteurs de l'économie. Jusqu'en 1970, cette caisse a été utilisée comme un instrument d'exécution du budget de l'État et pour quelques projets d'investissement<sup>43</sup>.

---

<sup>43</sup> H. ARROUDJ (2015), Réforme et modernisation du système bancaire algérien durant la période 1990-2010, Thèse de Doctorat en sciences commerciales, option finances et économie internationale, Université d'Oran 2.

En 1964, la Caisse Nationale de l'Épargne et de Prévoyance (CNEP) a été créée pour gérer le système de collecte de l'épargne populaire dans le but de la redistribuer sous forme de crédit pour le financement de logements.

La nationalisation de l'appareil bancaire en Algérie entre 1966 et 1968 a permis à l'État de disposer d'un instrument de développement important, qui était auparavant dominé par le capital étranger. Cette nationalisation s'est imposée à l'État algérien, confronté au refus des banques étrangères de financer l'économie de l'Algérie postindépendance. Le secteur public, géré par l'État via le Trésor Public et l'organe de planification, a ainsi été créé, aussi bien pour la Banque Centrale que pour les banques primaires.

Entre 1966 et 1967, la nationalisation des banques étrangères a commencé, donnant naissance à trois banques publiques commerciales, la Banque Nationale d'Algérie (BNA), le Crédit Populaire Algérien (CPA) et la Banque Extérieure d'Algérie (BEA). Pour les pouvoirs publics, l'objectif était de parvenir à court terme à la nationalisation des structures de financement de l'économie nationale en vue de concevoir un système bancaire authentique algérien qui servirait au développement du pays<sup>44</sup>.

En 1970, l'instauration d'une loi de finance et la mise en application du premier plan quadriennal (1970-1973) ont consacré le choix définitif de la planification centralisée comme système d'organisation de l'économie nationale, avec la mise en place de la planification de la distribution de crédit comme instrument de mobilisation et d'affectation des ressources disponibles vers le financement des investissements productifs du secteur public<sup>45</sup>.

Le principe appliqué était que "une fois que le plan, en termes physiques, est élaboré et approuvé, il reste à adapter un plan de financement qui permette sa réalisation". Pendant cette période, le système bancaire algérien est devenu exclusivement public.

### **3.1.2. La privatisation<sup>46</sup>**

En 1988, l'État algérien a entrepris une restructuration importante des grandes entreprises publiques en promulguant la loi n°88-01 du 12 janvier 1988 sur l'orientation

---

<sup>44</sup> M. BENACHENHOU (1994), La banque et le financement de l'économie en Algérie, Ouvrage collectif, l'entreprise et la banque ; édition OPU , p12

<sup>45</sup> CNES, projet de rapport (2005), Regards sur la politique monétaire en Algérie, www.cnes.org.dz

<sup>46</sup> Amira ABOURA & CHAHIDI Mohamed , Le système bancaire algérien : Evolution historique, libéralisation du secteur et défis de modernisation ; Université Djilali Liabes de Sidi Bel-Abbès

des entreprises publiques économiques (EPE). Les EPE ont été restructurées en sociétés par actions ou à responsabilité limitée conformément aux dispositions de la loi. Les banques ont également été touchées par ces changements, qui ont été réglementés par la loi n°88-06 du 12 janvier 1988, modifiant et complétant la loi n°86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit.

En conséquence, les banques ont été soumises au code du commerce et deux nouvelles banques ont été créées : la Banque de l'agriculture et du Développement Rural (BADR) et la Banque du Développement Local (BDL), issues respectivement de la division de la BNA et du CPA. L'objectif était de libéraliser le secteur bancaire et financier algérien, ce qui a été accompagné par la promulgation de la loi n°90-10 du 14 avril 1990 sur la monnaie et le crédit. Cette loi a ouvert le secteur bancaire national aux investisseurs privés nationaux et étrangers, ce qui a conduit à l'implantation de plusieurs banques et établissements financiers internationaux.

### **3.1.3. Etablissement du partenariat**

La possibilité de partenariats dans le secteur bancaire algérien a été ouverte par la loi de finances complémentaire de 2009. Cette loi a établi le partenariat 51/49 comme étant la seule modalité permettant à un nouvel investisseur étranger de s'implanter dans le secteur. Les dispositions régissant ce partenariat ont été définies dans l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit de 2003, qui a été modifiée et complétée en 2010 par l'ordonnance n°10-04 du 26 août 2010.

## **3.2. Les acteurs du système bancaire et monétaire algérien**

Actuellement, le secteur bancaire algérien se compose de la Banque d'Algérie, de 20 banques commerciales et de 9 établissements financiers. Il y a également cinq bureaux de représentation de grandes banques internationales, une bourse des valeurs, une société de clearing qui assure les fonctions de dépositaire, une société d'automatisation des transactions interbancaires et de monétique (SATIM), ainsi qu'une association des banques et des établissements financiers (ABEF). Environ 1200 agences bancaires sont réparties sur le territoire national, avec une concentration principalement dans le Nord du pays, et une domination estimée à 99%<sup>47</sup> par les agences bancaires publiques.

---

<sup>47</sup> E.H. MIGHAOUI, Président Directeur Général du Crédit Populaire Algérien (CPA), [www.senat.fr](http://www.senat.fr)

### **3.2.1. La banque d'Algérie**

La loi 62-144 adoptée par l'assemblée constituante le 13 décembre 1962 a permis la création et l'élaboration des statuts de la Banque Centrale d'Algérie.

Des ajustements ont été effectués dans les années 1970 et au début des années 1980, amorçant ainsi le processus de réforme du système financier national. Toutefois, c'est la loi sur la monnaie et le crédit de 1990 qui a accordé à la Banque d'Algérie son indépendance vis-à-vis de toute tutelle. Le Gouverneur est chargé de la direction et de l'administration de la Banque, tandis que le Conseil d'administration, présidé par le Gouverneur et composé de trois vice-gouverneurs et de trois hauts fonctionnaires ayant des compétences économiques et financières éprouvées, est responsable de la surveillance de la Banque. Le Gouverneur et les trois vice-gouverneurs sont nommés par décret présidentiel, tandis que les autres membres du Conseil d'administration sont désignés par décret exécutif. Les censeurs sont nommés par décret présidentiel sur proposition du Ministre des finances.

- **Le rôle de la banque d'Algérie**

Dans l'article 2 de l'ordonnance de 2010 modifiant et complétant l'article 35 de l'ordonnance de 2003, il est clairement stipulé que : « La banque d'Algérie a pour mission de veiller à la stabilité des prix en tant qu'objectif de la politique monétaire, de créer et de maintenir, dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement soutenu de l'économie, tout en veillant à la stabilité monétaire et financière. A cet effet, elle est chargée de régler la circulation monétaire, de diriger et de contrôler, par tous les moyens appropriés, la distribution du crédit, de réguler la liquidité, de veiller à la bonne gestion des engagements financiers à l'égard de l'étranger, de réguler le marché des changes et de s'assurer de la sécurité et de la solidité du système bancaire ».

### **3.2.2. Le conseil de la monnaie et du crédit**

L'Ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 stipule dans son article 62 que le Conseil de la Banque d'Algérie est chargé de plusieurs domaines en tant qu'autorité monétaire, tels que l'émission de la monnaie, la définition et la conduite de la politique monétaire, la sécurité des systèmes de paiement, l'attribution et le retrait d'agrément, ainsi que l'établissement des normes comptables pour les banques et établissements financiers. En outre, l'article 6 de l'Ordonnance n°10-04 du 26 août 2010 a étendu les pouvoirs du Conseil aux nouveaux produits d'épargne et de crédit, à la production de normes pour les systèmes de paiement,

ainsi qu'aux règles de bonne conduite et de déontologie pour les banques et établissements financiers.

### **3.2.3. Les banques et les établissements financiers**

L'environnement bancaire en Algérie est constitué aujourd'hui de deux types d'organisations, à savoir : « les Banques » et « les Etablissements Financiers ».

#### **3.2.3.1. Les banques publique<sup>48</sup>**

Elles sont six (06) au total et que nous allons présenter selon la date de leur création :

- **BNA** : Créée en juin 1966, la BNA fut la première banque nationale en Algérie. En vertu de la loi n°88-01 du 1er janvier 1988 relative à l'autonomie des entreprises publiques, elle est devenue une Société par Actions (SPA) et a obtenu son agrément en 1995 suite aux réformes entreprises par les autorités publiques. Depuis 1982, la BNA s'est spécialisée dans le financement du secteur économique et industriel national.
- **BEA** : La Banque Extérieure d'Algérie (BEA) a été créée sous forme de société nationale en 1967 par l'ordonnance n°67-204. Son objectif principal était de faciliter les rapports commerciaux et financiers internationaux des grandes entreprises industrielles nationales à partir de 1970. En 1989, elle est devenue une société par actions (SPA), tout en maintenant le même objet d'activité. Cependant, ce n'est qu'en 2002 qu'elle a été officiellement autorisée à exécuter les opérations bancaires reconnues par la décision n°02-04 du 23 septembre 2002.
- **CPA** : Le CPA est une banque créée en 1966 par l'ordonnance n°66-366 du 26 décembre 1966. En 1985, une partie de ses actifs (agences, employés et comptes clientèles) est cédée pour la création de la Banque de Développement Local (BDL). En 1988, le CPA devient une SPA et obtient son agrément bancaire en 1997. Sa mission est principalement axée sur le financement et la promotion des secteurs de la construction (BTPH), de la santé et des médicaments, du commerce, de la distribution, de l'hôtellerie et du tourisme, des médias, ainsi que des petites et moyennes entreprises (PME) et industries (PMI) et de l'artisanat.

---

<sup>48</sup> Décision n°17-01 du 02 janvier 2017 portant publication de la liste des banques et de la liste des établissements financiers agréés en Algérie, Annexe 1, J.O N°02 du 11 janvier 2017, p25

- **BADR** : La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) est une institution financière créée en 1982, résultant du démembrement de la BNA par le décret n°82-106 du 13 mars 1982. Elle a pour vocation principale de financer le secteur de l'agriculture, de la pêche et des ressources halieutiques, ainsi que de promouvoir le développement du monde rural.
- **BDL** : La Banque de Développement Local (BDL) a été créée à partir de la cession d'actifs du CPA en 1985, Sa mission est en effet orientée vers le financement des PME/PMI, des activités de commerce, des professions libérales, des particuliers et des ménages.
- **CNEP** : En 1964, la CNEP avait pour principale mission de collecter l'épargne populaire. Elle est devenue une banque en 1998 et sa mission s'est élargie pour inclure l'octroi de crédits pour l'acquisition de logements, ainsi que la promotion du secteur de la promotion immobilière et des services connexes tels que les bureaux d'études.

### 3.2.3.2. Les banques privées<sup>49</sup>

Elles sont quatorze (14) au total et que nous citerons selon la date de leur agrément pour l'exercice de leurs activités en Algérie.

- **El BARAKA banque** : La première banque islamique d'Algérie, El Baraka Banque, a été créée en 1991 avec des actionnaires tels que le groupe Saoudien Dallah El Baraka et la BADR. Conformément à la loi islamique (Shari'a), cette banque inclut une dimension sociale et solidaire dans ses activités et gère le fonds de la Zakat. Elle propose divers modes de financement, tels que la Mourabaha, la Moucharaka, El Ijar, El Moudharaba et El Istisn'a.
- **Citibank Algérie** : Citibank Algérie a ouvert un bureau de liaison avant d'obtenir son agrément officiel en 1992 et d'être autorisée à ouvrir une succursale en 1998. La banque se concentre sur le financement des investissements étrangers, la gestion de trésorerie, les dépôts et les services bancaires en ligne.
- **ArabBanking Corporation-Algérie (ABC-Algérie)** : C'est une filiale d'Arab Bank Banking Corporation Bahreïn a ouvert un bureau de représentation en Algérie en 1995 et a ensuite été agréé en 1998 pour commencer à faire des affaires en

---

<sup>49</sup> Décision n°17-01 du 02 janvier 2017 portant publication de la liste des banques et de la liste des établissements financiers agréés en Algérie, Annexe 1, op.cit, p25.

Algérie. La banque propose d'accompagner les grandes entreprises, les PME, les entrepreneurs individuels et les particuliers avec diverses solutions de financement.

- **Natixis Algérie** : Première banque étrangère 100 % française agréée en Algérie en 2000, filiale du Groupe BPCE adossée à Natixis. Elle intervient dans le financement des grandes entreprises, des PME/PME et également dans le financement des particuliers.
- **Société Générale d'Algérie (SGA)** : Il s'agit d'une banque commerciale dont le capital a été agréé par le Groupe Société Générale (France) en 2000, dont les activités comprennent le financement des sociétés dans tous les domaines d'activité, plutôt que l'octroi ménages.
- **Arab Bank PLC-Algeria "Bank Branch"** : Agréée en 2001, siège social à Amman. Elle est active dans le financement des entreprises ainsi que dans le financement des particuliers dans tous les domaines d'activité.
- **BNP Paribas El Djazair** : c'est une filiale à 100% de BNP Paribas (France). Elle a ouvert un bureau de représentation en 2000 puis a obtenu son agrément en 2002 pour effectuer tous les types d'opérations bancaires reconnues.
- **Gulf Bank Algérie (AGB)** : membre de la Kuwait Project Compagnie, c'est une banque de droit algérien qui a été agréée en 2004 proposant les produits bancaires classiques et ceux issus de la finance alternative à la fois.
- **Trust Bank Algeria** : agréée en 2002, elle est membre du groupe Nest Investment Holding, LTD qui est basée à Chypre et dont le capital est détenu par des privés. Elle est présente en Algérie à travers 05 autres entreprises dont l'une active dans le secteur de l'assurance.
- **The Housing Bank For Trade and Finance-Algeria** : banque agréée depuis 2003, il s'agit d'une filiale de la Housing Bank For Trade and Finance et dont le capital est détenu par deux institutions financières, à savoir : The Housing Bank for Trade & Finance/Jordanie à raison de 85% et LibyanArabForeignInvestment Holding Company-Algeria à hauteur de 15%. Elle offre des solutions de financement aux deux marchés : celui des entreprises et des particuliers.
- **Fransabak El-Djazair SPA** : créée en 2006, il s'agit d'une banque à capitaux mixtes majoritairement libanais qui obtient son agrément en 2010, sa clientèle est composée de PME ainsi que de grands groupes nationaux et internationaux et offre tous les produits et services d'une banque commerciale à vocation universelle.

- **Crédit Agricole Corporate et Investment Bank-Algérie:** c'est une filiale à 100% du groupe français Crédit Agricole. Agrément obtenu en 2007, elle active comme Banque d'investissement.
- **H.S.B.C - Algeria** « Succursale de Banque » : agrément obtenu en 2008 autant que succursale de banque et en 2010, elle propose des services bancaires aux entreprises et aux particuliers.
- **Al Salam Bank-Algeria** : agréée en 2008, c'est une banque qui a pour objet la Promotion des produits de la finance alternative que ce soit dans les investissements immobiliers ou dans celui du financement des entreprises.

### 3.2.3.3. Les établissements financiers

Qui sont au nombre de neufs (09) et dont l'activité est basée principalement sur le crédit-bail et le financement d'acquisition de logements

- **Société de Refinancement Hypothécaire<sup>50</sup> (SRH)** : établissement financier agréé en 1997, son capital est détenu par des sociétés et des institutions publiques dont le Trésor public, la BNA ou encore la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance (CAAR). Son activité principale est l'octroi de prêts pour le refinancement de logements consentis par des intermédiaires financiers agréés. Cet établissement a également pour mission la promotion du système de financement de logements à moyen et long terme, le crédit hypothécaire et le prolongement de la maturité de la structure des taux intérêts octroyés par les banques.
- **Société Financière d'Investissement, de Participation et de Placement spa (Sofinance-Spa)** : agréé en 2001, son objectif est le financement des entreprises via divers types de crédit dont le crédit-bail, la participation au capital, l'octroi de crédit par signature en apportant conseil et assistance aux entreprises. Trois secteurs sont principalement ciblés par cet établissement et qui sont : le bâtiment, les travaux publics et le transport.
- **Arab Leasing Corporation<sup>51</sup> (ALC)** : créé en 2001, ALC est la première société privée spécialisée dans le crédit-bail en Algérie. Son capital est mixte entre nationaux et étrangers. Ses produits sont à destination des entreprises du secteur du BTPH, du transport, des services ainsi que les professionnels de la santé.

<sup>50</sup> <https://www.srh-dz.org> constaté le 28/03/2023

<sup>51</sup> <https://arableasing-dz.com> constaté 28/03/2023

- **Maghreb Leasing Algérie (MLA)**<sup>52</sup> : établissement financier créé en 2006 par Tunisie Leasing et le Groupe Amen, c'est une SPA dotée d'un capital social de 3 milliards 500 millions dinars algériens. MLA est spécialisé dans le crédit-bail et cible plusieurs secteurs d'activités comme le secteur médical, celui du BTP ou celui des transports, il offre la possibilité du financement d'équipements, de l'immobilier ou encore du matériel roulant.
- **Cetelem Algérie**<sup>53</sup> (CA) : c'est une filiale du groupe BNP Paribas. CA a été agréé en 2006 en qualité d'établissement financier en se spécialisant dans les crédits à la consommation.
- **Caisse Nationale de Mutualité Agricole**<sup>54</sup> (CNMA) : c'est une institution née au début du siècle dernier et régie jusqu'en 1972 par les dispositions de la loi 1901 portant sur les associations professionnelles à caractère non commercial et à but non lucratif. Elle est issue de réunification à partir de 1972 de trois caisses en activités, à savoir : la Caisse Centrale de Réassurance des mutuelles agricoles (CCRMA), la Caisse Centrale des Mutuelles Sociales Agricoles (CCMSA) et la Caisse Mutuelle Agricole de Retraite (CMAR). La CNMA est organisée en caisse nationale et régionale conformément à l'ordonnance 72-64 du 02 Décembre 1972 avec pour objectif, la protection des biens et des personnes évoluant dans le monde rural. Aujourd'hui, la CNMA s'attèle à travers son réseau constitué de caisses régionales et de bureaux locaux à offrir des services à une clientèle composée de la population agricole et rurale et des investisseurs dans le secteur de l'agriculture et dans celui des assurances des biens.
- **Société Nationale de Leasing-Spa (SNL)** : établissement financier spécialisé dans l'octroi de crédit-bail, il a été créé en 2010 avec un capital de 3 milliards 500 millions de dinars algériens et dont les actionnaires sont la BNA et la BDL. La SNL se présente comme ayant pour objectif le développement du secteur de la PME/PMI et des professions libérales en Algérie<sup>2</sup> et propose des solutions de financement dans le cadre de l'acquisition et/ou le renouvellement de biens d'équipements industriels, de production et de transformation, de matériel roulant, de BTPH, d'équipements médicaux et de tourisme.

---

<sup>52</sup> <https://www.maghrebleasingalgerie.com> constaté le 28/03/2023

<sup>53</sup> <https://www.bnpparibas.dz> constaté le 28/03/2023

<sup>54</sup> [www.cnma.dz](http://www.cnma.dz) constaté le 28/03/2023

## **Conclusion**

En conclusion, il est clair que les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle crucial dans l'économie algérienne. Elles contribuent à la création d'emplois, à la croissance économique et à l'innovation. Cependant, ces PME sont souvent confrontées à des défis financiers, notamment lorsqu'il s'agit d'obtenir des financements auprès des banques.

Le système bancaire algérien, bien qu'il ait connu des réformes au fil des années, présente encore des faiblesses et des contraintes qui affectent les PME. Les critères stricts de crédit, les taux d'intérêt élevés et les exigences de garanties importantes rendent difficile pour les PME d'accéder aux financements nécessaires à leur développement.

De plus, les banques algériennes ont souvent une approche prudente lorsqu'il s'agit de prêter aux PME. Elles préfèrent accorder des crédits aux grandes entreprises et aux projets d'envergure plutôt qu'aux PME, considérées comme plus risquées. Cette réticence des banques à financer les PME limite leurs possibilités de croissance et d'expansion.

Cependant, il est important de noter que des efforts ont été déployés pour améliorer la situation. Le gouvernement algérien a mis en place des mesures visant à encourager le financement des PME, notamment à travers des programmes de garantie et des incitations fiscales. De plus, certaines banques ont développé des produits et des services spécifiquement destinés aux PME, afin de mieux répondre à leurs besoins.

**CHAPITRE 02 : les crédits  
d'exploitation destinés aux pme**

## **Introduction**

Les crédits d'exploitation jouent un rôle crucial pour soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) dans leurs activités quotidiennes. Ces crédits fournissent aux PME les liquidités nécessaires pour couvrir leurs besoins en fonds de roulement, tels que les salaires, les achats de matières premières, les charges d'exploitation et autres dépenses courantes.

Les PME, en raison de leur taille relativement réduite, peuvent souvent faire face à des contraintes financières qui rendent difficile la gestion de leur trésorerie et la continuité de leurs opérations. C'est là que les crédits d'exploitation entrent en jeu. Ils permettent aux PME d'obtenir des ressources financières à court terme, en complément de leurs propres fonds, pour faire face à leurs obligations financières immédiates.

Les crédits d'exploitation peuvent prendre différentes formes, notamment les lignes de crédit, les facilités de découvert bancaire et les avances de trésorerie. Ils sont généralement accordés pour une période déterminée, en fonction des besoins spécifiques de l'entreprise, et sont soumis à des modalités et conditions convenues entre la PME et l'institution financière prêteuse.

L'un des avantages clés des crédits d'exploitation est leur flexibilité. Les PME peuvent les utiliser en fonction de leurs besoins fluctuants, ce qui leur permet de faire face à des périodes de pic d'activité, de gérer les retards de paiement de leurs clients ou de saisir des opportunités commerciales. De plus, ces crédits sont souvent renouvelables, ce qui signifie que les PME peuvent continuer à les utiliser à mesure que leurs besoins évoluent au fil du temps.

**Section 01 : les crédits d'exploitation par caisse**

Le crédit par caisse est une forme de soutien financier direct offert par une banque pour répondre aux besoins de trésorerie d'une entreprise. Il peut prendre différentes formes, notamment :

- Les crédits par caisse globaux (ou en blanc), qui sont des crédits sans affectation spécifique.
- Les crédits d'exploitation spécifiques, qui sont destinés à financer des besoins particuliers liés à l'activité de l'entreprise.

**1.1. Les crédits par caisse globaux (en blanc)**

L'objectif de ces crédits est de financer une partie du bas du bilan (actifs circulants), sans qu'ils soient destinés ou rattachés à un besoin bien déterminé.

On les appelle crédits en blanc du fait que le banquier prenant en compte que la promesse de remboursement et il n'exige pas des garanties. Ces crédits se présentent sous différentes formes : La facilité de caisse ; Le découvert ; Le crédit de campagne ; Le crédit relais ou de soudure.

**1.1.1. La facilité de caisse**

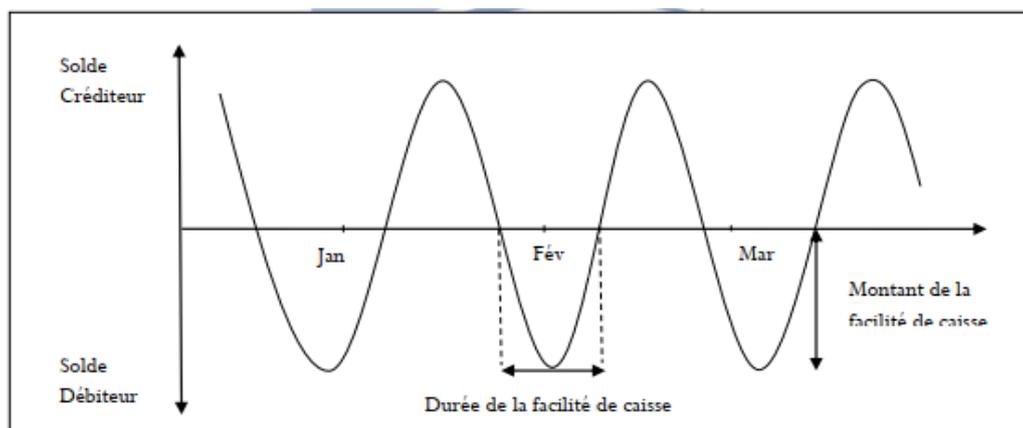
La facilité de caisse permet à une entreprise de disposer d'une certaine somme d'argent pour une durée limitée (généralement quelques jours à quelques semaines) pour couvrir des dépenses urgentes ou des paiements imprévus. Cela peut être utile pour faire face à des fluctuations de trésorerie, des décalages de paiement ou des situations d'urgence<sup>55</sup>.

Cependant, il est important de noter que la facilité de caisse est un crédit à court terme, qui doit être remboursé rapidement. Les intérêts peuvent être élevés, ce qui peut alourdir la charge financière de l'entreprise. Il est donc recommandé de n'utiliser la facilité de caisse qu'en cas de besoin réel et temporaire, et de prévoir des mesures à plus long terme pour améliorer la situation financière de l'entreprise.

---

<sup>55</sup> Philippe rosselot , jean francois verdié « la gestion de la trésorerie » ; dunod ,p 138

Figure 1 : graphe général du facilité de caisse



### 1.1.2. Le découvert

Le découvert permet à l'entreprise un soulagement de sa trésorerie négative due à une insuffisance momentanée du fonds de roulement. Le besoin en fond de roulement, à son tour, augmente, à cause d'une croissance rapide de l'activité de l'entreprise et d'une incapacité des associés à augmenter le fond de roulement par leurs nouveaux apports<sup>56</sup>.

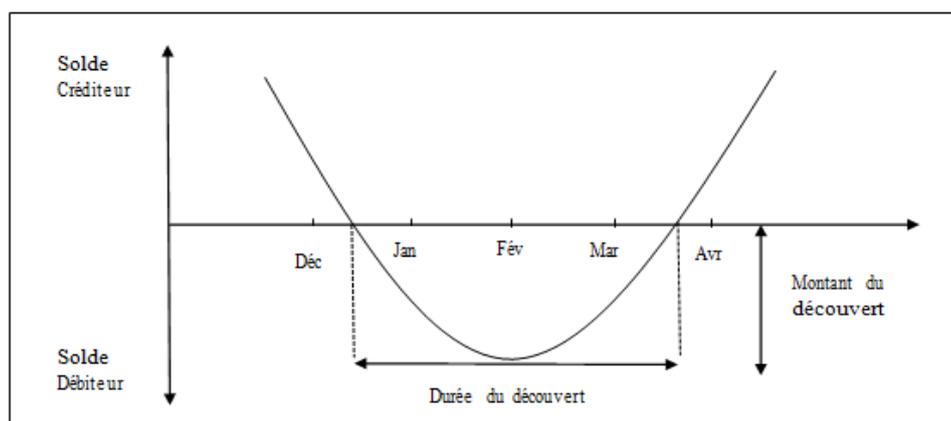
Le banquier court le risque de non-remboursement à échéance, le découvert peut se transformer en un crédit à moyen ou long terme.

Le montant du découvert ne doit dépasser 15 jours du chiffre d'affaire confié. Il prend deux formes :

- Le découvert non mobilisable : se réalise en autorisant le client à faire fonctionner son compte en position débitrice, et ce, dans la limite du plafond autorisé. Les intérêts débiteurs à payer, sont calculés sur la base des montants utilisés en fonction de la période où le compte affiche un solde débiteur.
- Le découvert mobilisable : est mis en place par le crédit du compte du client à hauteur du montant accordé. Les intérêts à payer sont calculés sur le montant total accordé et sur toute la durée de validité du crédit. Ce type de découvert est dit mobilisable du fait qu'il se matérialise par des billets souscrits par le client à l'ordre de la banque, ce qui donne la possibilité à cette dernière de recourir au réescompte auprès de la Banque d'Algérie.

<sup>56</sup> Farouk bouyakoub, « l'entreprise et le financement bancaire », p 234

Figure 2 : graphe général du découvert



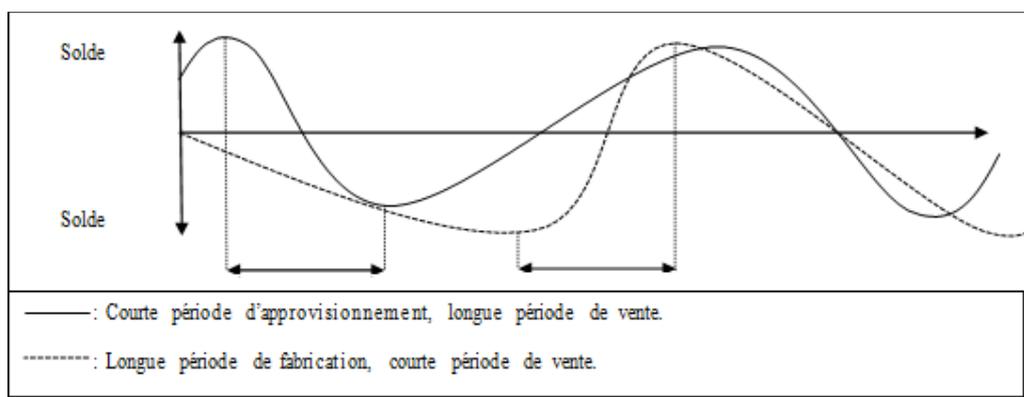
### 1.1.3. Le crédit de compagnie

« Le crédit de compagnie est accordé aux entreprises soumises à un cycle saisonnier, soit pour la production du bien soit pour la vente du bien produit ». Il permet aux entreprises de financer les achats de matières premières, les dépenses de production et les coûts de stockage avant de percevoir les premiers encaissements.

L'entreprise doit fournir à sa banque un plan de financement qui mentionnera les dépenses et les recettes prévisionnelles. «C'est le document essentiel qui permet au banquier de bien cerner le risque avant de se déterminer. Le banquier analyse ce plan dans le cadre notamment d'une étude de marché qui lui permet de se faire une idée quant aux chances de réussite de la compagnie et de remboursement du crédit».

La bonne analyse du plan de financement ainsi que l'appréciation des chances de réussite de la compagnie, constituent pour le banquier les seules garanties pour ce concours bancaire. Le crédit de compagnie doit être totalement remboursé une fois la compagnie est achevée.

Figure 3 : graphe général du crédit de compagnie



#### **1.1.4. Le crédit de relai**

C'est une forme de découvert octroyé dans l'attente d'encaissements en faveur du client telle une mise en place d'un crédit à moyen terme, une créance de l'Etat, une subvention ou prime d'équipement ou encore une récupération de taxes, il permet donc, de disposer de trésorerie supplémentaire dans l'attente de fonds ou avant la mise en place du crédit final, ce qu'il fait de lui « un crédit de soudure »<sup>57</sup>.

Le banquier doit s'assurer que le remboursement sera réalisé dans les délais prévus et que le montant du crédit soit inférieur à celui des rentrées attendues

### **1.2. Crédits par caisse spécifiques<sup>58</sup>**

Les crédits par caisse sont dits spécifiques lorsqu'ils financent des postes spécifiques de l'actif circulant. Ils ont donc un objet bien déterminé ; c'est pour cela qu'on les qualifie de « Causés » ; ils ont une origine précise. Ils présentent l'avantage pour l'entreprise d'accélérer la rotation de son actif cyclique et ainsi disposer plus rapidement de liquidités.

Le banquier y trouve aussi son compte : Il financera des postes bien définis de l'actif circulant destinés à se transformer en liquidités qui assureront le recouvrement des sommes avancées.

De plus, il bénéficie de sûretés réelles liées à l'opération (sauf pour l'escompte qui bénéficie des garanties du droit cambiaire<sup>8</sup>).

Dans cette catégorie de crédit, nous avons : l'Escompte Commercial, l'Avance sur Marchandises, l'Avance sur Marchés Publics, l'Avance sur Factures, l'Avance sur Titres et l'Affacturage.

#### **1.2.1. L'escompte commercial**

« Commercialement et économiquement, les entreprises s'accordent des délais de paiement. Cette créance peut se matérialiser par un effet de commerce (billet à ordre ou lettre de change) payable à échéance convenue<sup>59</sup>.

L'escompte commercial permet à celui qui a consenti des délais de paiement de retrouver une certaine liquidité en mobilisant ces créances auprès de son banquier.

---

<sup>57</sup> LUC – BERNET – ROLANDE « principes de technique bancaire », 1<sup>er</sup> édition, p 208

<sup>58</sup> BENHALIMA A., **pratique des techniques bancaires – référence à l'Algérie**, Editions Dahleb, Alger, 1997 ;

<sup>59</sup> Droit cambiaire : Branche du droit commercial relative aux effets de commerce.

## **CHAPITRE 02 : les crédits d'exploitation destinés aux pme**

À condition de se renseigner sur la qualité des créances remises à l'escompte, le risque bancaire de cette opération est limité. L'opération financière est sous-entendue par une opération commerciale facilement identifiable. En escomptant l'effet de commerce, la banque en devient propriétaire et bénéficie des garanties que lui confère le droit cambiaire»

Exemple de calcul d'un plafond d'escompte :

Une entreprise dont le chiffre d'affaires mensuel est de 2.500.000,00 DA dont :

- 40 % au comptant ;
- 25% échéance 30 jours fin du mois ;
- 35% échéance 90 jours fin du mois

Si la vente a lieu le 10 Avril, cela signifie que l'échéance fin de mois à 30 jours correspond au 31Mai, on aura donc :

- Pour les 25% à échéance 30 j fin de mois :  $2.500.000 \times 25\% \times 2 = 1.250.000$  ;
- Pour les 35% à échéance 90 j fin de mois :  $2.500.000 \times 35\% \times 4 = 3.500.000$  ;

Ainsi sur un total chiffre d'affaires de 2.500.000 DA, en additionnant les deux encours maximums, l'autorisation peut être fixée à 4.750.000 DA.

### **1.2.2. L'avance sur marchés publics :**

Le marché public est un contrat écrit, passé selon les conditions prévues par le code des marchés entre l'Etat, les collectivités publiques, les établissements publics à caractère administratif et les entrepreneurs ou les fournisseurs en vue de la réalisation de travaux, de fournitures ou de prestations de service. Ce contrat qui constitue le marché public est dit "marché unique"<sup>60</sup>.

Le plan de financement prévisionnel du marché portant sur toute la durée des travaux va permettre au banquier d'identifier les besoins de l'entreprise et de mettre en place le financement le plus adéquat ;

Le marché public est financé par deux techniques :

- Crédits préfinancements :

Ce sont les avances consenties au titulaire d'un marché afin de lui permettre sa préparation (approvisionnements, par exemple). Les crédits de préfinancement ne sont

<sup>60</sup> Gerard ROUYER - Alain CHOINEL, « La Banque et l'entreprise », édition 2, 1991, p 100

## **CHAPITRE 02 : les crédits d'exploitation destinés aux pme**

---

accordés qu'aux clients importants de l'agence et justifiant une expérience et compétence affirmées.

- Les crédits de mobilisation :

Ces concours ne peuvent être consentis qu'une fois les travaux achevés ou les marchandises livrées ce qui donne naissance à des créances sur les administrations publiques.

Cette phase est dite « créance née ». L'entreprise obtient des avances sur les sommes qui lui sont dues. Ces avances peuvent revêtir deux formes :

- Avances sur créances nées non constatées qui sont des avances consenties sur production par le client d'une attestation de travaux faits ou fournitures effectuées mais non confirmés par un certificat de droit à paiement. Dans ce cas, l'avance ne peut en aucun cas être plus de 70% des créances non constatées.
- Avances sur créances nées constatées, c'est le type d'avances le plus utilisé dans nos banques en raison du niveau de sécurité assuré par le comptable assignataire qui certifie le droit au paiement au titulaire du marché bénéficiant de l'avance.

Le banquier doit utiliser le plan de financement du marché comme justification pour bénéficier du refinancement auprès de la Banque d'Algérie.

### **1.2.3. L'avance sur factures**

Les entreprises qui travaillent avec les administrations publiques ou les collectivités locales sont souvent confrontées à l'alourdissement du poste « clients administration » qui peine à devenir liquide. Cet alourdissement est souvent dû à la lenteur des procédures régissant la comptabilité publique, à laquelle sont assujetties les administrations publiques<sup>61</sup>.

L'entreprise ne pouvant attendre l'entrée des sommes en compte peut solliciter une mobilisation de ses créances auprès de sa banque; sur la base des bons de commande de l'administration, du bon de livraison et la facture.

Le banquier doit vérifier que la facture remise à la banque est bien et belle visée par l'administration attestant le service et qu'elle s'engage à payer cette facture.

---

<sup>61</sup> Philippe SIMON, « le financement des entreprises », édition frama, paris, p 145 .156

## **CHAPITRE 02 : les crédits d'exploitation destinés aux pme**

---

Le banquier pourra donc accorder jusqu'à 70% du montant de la facture pour une durée qui ne peut dépasser 03 mois.

### **1.2.4. L'avance sur titres**

C'est une opération qui consiste pour un détenteur de titres (bons de caisse, actions, obligations et autres titres cotés en bourse) et ayant un besoin de trésorerie de solliciter auprès de sa banque des avances. En contrepartie de l'avance, ces titres seront nantis au profit de la banque : ils servent de garantie.

Il existe deux types d'avance sur titres :

- L'avance est une autorisation de découvert : le plafond peut aller jusqu'à 80% des titres nantis, le compte client pourra donc évoluer en position débitrice et les intérêts ne sont calculés que sur la base du montant utilisé.
- L'avance est un crédit en compte : elle ne doit pas dépasser les 80% aussi, le compte client est crédité par le montant de l'avance et le client payera les intérêts sur la totalité de la somme avancée.

### **1.2.5. L'affacturage (le factoring) :**

La technique de l'affacturage ou de factoring consiste en un transfert de créances commerciales de leur titulaire à une société d'affacturage (le factor) qui se charge d'en opérer le recouvrement et qui en garantit la bonne fin, même en cas de défaillance du débiteur. Le factor peut régler par anticipation tout ou une partie du montant des créances transférées.<sup>10</sup>

## **Section 2 : les crédits d'exploitation par signature**

Ces concours bancaires sont également dits « Indirects » parce qu'il ne s'agit pas d'un décaissement ou d'une mobilisation de fonds. En effet, par sa seule signature, la banque garantit l'engagement de son client vis-à-vis d'un tiers sans verser de fonds. L'entreprise bénéficie d'un avantage en trésorerie par l'obtention d'un délai supplémentaire de paiement ou par une dispense de versement (éviter les sorties de fonds)<sup>62</sup>.

Lorsque l'entreprise est défaillante, la banque doit honorer son engagement et supporter la charge portée par sa signature. C'est pourquoi le banquier doit minutieusement analyser le risque pour apprécier la solvabilité de l'entreprise.

---

<sup>62</sup> <https://banque-info.com/guide/credits-aux-entreprises/les-credits-par-signature/> constaté le 01/04/2023

Dans le volet des crédits par signature nous avons : l'Aval, l'Acceptation, le Cautionnement et le Crédit Documentaire.

### **2.1. L'Aval**

L'aval est un engagement par signature pris par le banquier, de payer un effet de commerce à l'échéance si le débiteur est défaillant. Il est matérialisé par la signature du banquier avec la mention : « Bon pour aval ». Le banquier s'engage solidairement à payer le montant de l'effet avalisé en cas de défaillance du client demandeur d'aval .Ainsi il permet de mettre en confiance les partenaires de l'entreprise<sup>63</sup>.

### **2.2. L'Acceptation**

L'acceptation est l'engagement de la banque à payer à échéance, un effet de commerce. Elle se matérialise par la signature du banquier au recto de la traite suivie de la mention « Bon pour acceptation ». Contrairement à l'aval, elle fait du banquier le principal obligé vis-à-vis du créancier.

Cette forme de crédit par signature est généralement consentie dans le cadre du commerce extérieur notamment le crédit documentaire et la remise documentaire contre acceptation.

### **2.3. Le cautionnement**

Le cautionnement est d'abord un acte civil qui trouve sa définition dans l'article 644 du code civil. Celui-ci dispose : « Le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même »

Ce type de crédit par signature permet d'honorer les obligations de l'entreprise en cas de défaillance de cette dernière. Le but recherché par l'entreprise est de différer un paiement exigible, d'éviter un versement en espèces au titre d'un cautionnement et d'accélérer une rentrée de fonds, c'est pourquoi la banque accorde une multitude de cautions que l'on peut classer en trois grandes catégories :

---

<sup>63</sup> GAVALDA stoufflet , droit bancaire , 4 ème edittion paris , 1999 , p 195

- Cautions en vue de différer des paiements ;
- Cautions en vue d'éviter des décaissements ;
- Cautions en vue d'accélérer des encaissements.

## **2.4. Les cautions en vue de différer des paiements**

### **2.4.1. Les cautions fiscales**

Les différentes cautions octroyées à l'entreprise en faveur des administrations fiscales sont

- L'obligation cautionnée pour le paiement de la TVA :

L'entreprise perçoit la TVA pour le compte de l'Etat, elle a comme différé 4 mois si ce différé est cautionné par sa banque.

Cette caution se matérialise par l'opposition de la mention « bon pour caution » sur un billet à ordre souscrit par le principal obligé et dont le montant ne peut être encaissé que par l'administration fiscale.

- La caution pour imposition contestée :

Si l'entreprise conteste le montant des impôts auprès de l'administration fiscale, elle peut bénéficier en remettant une caution bancaire dite « caution pour impôts contestés », d'un différé pour la totalité ou juste une partie des impôts.

La banque s'engage à payer le montant dans le mois qui suit la date de notification de la décision finale.

Ce type de cautions n'est réservé qu'aux clients connus par leurs compétences, car le banquier risque le paiement des impôts, les pénalités de retard et les frais de justice si le client est défaillant.

### **2.4.2. Les cautions douanières**

- L'obligation cautionnée douane :

Les droits de douane qui sont en principe de 15 à 30 jours peuvent être prolongés par des cautions bancaires allant jusqu'à 4 mois. Ces cautions sont constatées sous la forme d'un billet à ordre établi par la direction des douanes et avalisé par la banque.

- Soumission de crédit à l'enlèvement :

Cette caution permet à l'importateur de disposer de sa marchandise auprès de l'administration des douanes, avant que les droits ne soient payés. Ainsi l'importateur doit

## **CHAPITRE 02 : les crédits d'exploitation destinés aux pme**

---

régler le montant des droits de douane dans la quinzaine qui suit l'enlèvement de la marchandise.

- Caution pour soumission :

Elle couvre l'engagement d'une entreprise à produire un document ou à accomplir une formalité.<sup>11</sup>

- Caution à l'entrepôt fictif :

Les services des douanes exigent cette caution à l'importateur si ce dernier souhaite une suspension des droits lorsque la marchandise est entreposée dans ses propres magasins.

### **2.5. Cautions en vue d'éviter des décaissements de fonds**

#### **2.5.1. Cautions pour admission temporaire**

Elles permettent aux entreprises importatrices de suspendre les droits de douane sur les matières et fournitures et les équipements, dans le but de les transformer pour être ensuite exportés dans les six mois qui suivent leur admission temporaire<sup>64</sup>.

#### **2.5.2. Cautions d'adjudication**

La caution d'adjudication est exigée lors des soumissions, en vue de l'obtention des marchés, par l'administration pour lui assurer que les entreprises soumissionnaires ne se rétracteront pas. Elle garantit qu'un soumissionnaire a bien l'intention de réaliser le marché et lui permet d'éviter le blocage des fonds pour la constitution de la caution exigée par le cahier des charges.

#### **2.5.3. Cautions de bonne exécution**

Appelée encore « caution définitive », destinée à garantir la réalisation du marché par son titulaire dans les conditions prévues par le cahier des charges et lui permet de percevoir l'avance forfaitaire prévue par le marché. L'extinction de cette caution intervient par main levée constatant la réception définitive des travaux avec restitution de l'acte original de cautionnement au banquier.

---

<sup>64</sup> GAVALDA stoufflet , ibid , p 205

## **2.6. Cautions en vue d'accélérer des rentrées de fonds**

### **2.6.1. Cautions de restitution d'acomptes**

Dès la signature du contrat d'un marché, le cahier de charge prévoit le versement d'un acompte.

L'administration doit s'assurer que cet acompte sera restitué c'est pourquoi elle exige à la banque de se porter garante par la mise en place d'une caution de restitution d'acompte.

### **2.6.2. Cautions de retenue de garantie**

L'administration veut s'assurer de la bonne qualité des travaux effectués ou des produits fournis. Pour cela, elle ne va pas verser la totalité du montant du contrat qu'après la réception définitive des travaux. L'entreprise sollicite auprès de sa banque une caution à hauteur du montant de la retenue de garantie afin d'alléger sa trésorerie.

## **2.7. Le crédit documentaire**

C'est un crédit par signature et un moyen de paiement des transactions internationales le plus utilisé. Il assure aux parties contractées un gage de sécurité, notamment pour l'exportateur, la garantie de se faire payer à vue ou à échéance. On développera ce type de crédit dans la section réservée au financement du commerce extérieur<sup>65</sup>.

### **2.7.1. Les avantages et les inconvénients**

Les crédits par signature présentent des avantages et des inconvénients pour le banquier comme pour son client.

#### **➤ Pour le banquier**

##### **Avantages**

Au moment de sa mise en place, un crédit par signature évite toute sortie de fonds. Il évite les contraintes en cas d'encadrement du crédit. Il permet la perception de commissions sur l'autorisation voire sur l'utilisation. Enfin, le banquier est subrogé dans les droits du créancier bénéficiaire de l'engagement (avantage déterminant en cas de cautions fiscales).

---

<sup>65</sup> <https://www.clearnox.com/fr/credoc-credit-documentaire/> constaté le 04/04/2023

**Inconvénients**

- Le risque est difficile à évaluer.
- Le suivi des engagements est lourd à gérer.
- Il y a souvent décalage des engagements dans le temps.

**➤ Pour le client****Avantages**

Ce type de concours permet une meilleure gestion de la trésorerie. Il y a souvent abaissement des coûts financiers. Enfin, les engagements pris par la banque valorisent l'image de marque de l'entreprise

**Inconvénients**

Il y a paiement de commissions même en cas de non-utilisation. L'entreprise doit souvent apporter des garanties. Les concours sont parfois mis en place contre blocage de fonds.

**2.8. Le crédit-bail**

Le crédit-bail, appelé aussi souvent leasing, est une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une banque ou une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise, cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle généralement faible en fin de contrat<sup>66</sup>.

- **Ce n'est pas une vente à tempérament**, car l'utilisateur n'est pas propriétaire du bien financé.
- **Ce n'est pas une simple location**, car le locataire dispose d'une faculté de rachat.
- **Ce n'est pas une location-vente**, car le locataire n'est pas obligé d'acquérir le bien loué après un certain délai.

**2.8.1. Mécanisme du crédit-bail**

- L'entreprise choisit son équipement.
- Le fournisseur est réglé par la société de crédit-bail.
- La durée du contrat doit correspondre à la vie économique du bien loué.

---

<sup>66</sup> <https://www.manager-go.com/finance/credit-bail.htm> constaté le 09/04/2023

## **CHAPITRE 02 : les crédits d'exploitation destinés aux pme**

---

- A la fin du contrat, le locataire peut acquérir le bien loué, le restituer ou dans certains cas renouveler le contrat sur de nouvelles bases.

### ➤ **Avantages du crédit-bail**

- Le crédit-bail est d'une grande souplesse d'utilisation.
- Il n'exige aucun autofinancement.
- L'utilisateur étant locataire du bien financé n'a pas à fournir de garantie réelle.
- Il n'y a pas d'immobilisation au bilan puisqu'il s'agit de location.
- Les loyers sont passés en frais généraux à condition que la durée de location corresponde à la vie économique du bien loué.

### ➤ **Inconvénients du crédit-bail**

- Il s'agit d'une technique de financement d'un coût élevé, surtout pour les petits investissements.
- Ce type de financement est réservé aux biens standards.
- Les biens financés ne peuvent être donnés en garantie.
- Le locataire en rachetant le bien, même pour une valeur résiduelle faible, doit l'amortir à l'issue du contrat. Par ailleurs, la mise en œuvre des clauses de sortie prévues en cas de rupture anticipée du contrat peut avoir des conséquences financières assez lourdes pour le crédit-preneur. Il en est de même en cas de non-paiement des loyers.

## **Section 3 : Le risque de crédit et sa gestion**

Le secteur bancaire est confronté à une instabilité et une vulnérabilité croissante en raison des fluctuations monétaires. Les banques sont confrontées à une diversité de risques qui nuisent à leur activité et à leur position sur le marché financier. Par conséquent, les dirigeants doivent relever le défi de définir, mesurer et gérer ces risques afin d'améliorer la performance de leur entreprise.

### **3.1. Le risque de crédit**

La gestion du risque de crédit est cruciale pour les entités financières monétaires car elle représente l'une des plus grandes menaces auxquelles elles sont confrontées. Ainsi, les

## **CHAPITRE 02 : les crédits d'exploitation destinés aux pme**

---

banques doivent y accorder une attention particulière afin d'éviter les conséquences néfastes qui en découlent.

### **3.1.1. Quelques Définitions du risque de crédit**

**Définition 1 :** « Le risque de crédit peut être défini comme la perte potentielle supportée par un agent économique suite à une modification de la qualité de crédit de l'une de ses contreparties, ou d'un portefeuille de contreparties, sur un horizon donné »<sup>67</sup>.

**Définition 2 :** « Le risque de crédit ou de contrepartie - défini comme le pourcentage de chances pour qu'un débiteur ou l'émetteur d'un moyen de paiement soit dans l'impossibilité de payer l'intérêt dû ou de rembourser le principal selon les termes spécifiés dans la convention de crédit - est inhérent à l'activité bancaire. Qui dit risque de crédit dit que les versements peuvent être retardés ou même ne pas avoir lieu du tout en fin de compte »<sup>68</sup>.

**Définition 2 :** Le risque de crédit est le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de l'article 2 du règlement n° 91-09 du 14 août 1991, modifié et Complété, fixant les règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers<sup>69</sup>.

### **3.1.2. Les différents types de risque de crédit**

Le risque de crédit comprend trois types de risques qui sont les suivants :

#### **3.1.2.1. Risque de contrepartie :**

Pour l'acheteur d'une protection le premier risque est un risque de contrepartie à savoir que l'offreur de protection ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en cas de défaut de l'emprunteur sous-jacent<sup>70</sup>.

Trois éléments interviennent dans sa mesure<sup>71</sup>.

---

<sup>67</sup> - KOFFI JEAN -MARIE ; les accords de bale et la gestion de crédit ; 1ère édition ; PEARSON EDUCATION édition ; France (paris) ; 2003 ; page 9

<sup>68</sup> HENNIE VAN GRENING. SONJA BRAJOVIC BRATANOVIC ; **analyse et gestion de risque bancaire** ; 1<sup>er</sup> édition ; ESKA édition ; France ; 2004 ; page 135

<sup>69</sup> REGLEMENT N°2011-08 DU 28 NOVEMBRE 2011 RELATIF AU CONTROLE INTERNE DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS ; l'article 2 du règlement n° 91-09 du 14 août 1991

<sup>70</sup> ARNAUD DE SERVIGNY et IVAN ZELENKO ; le risque de crédit ; 2<sup>em</sup> édition ; DUNOD édition ; France(paris) ; 2003 ; page 163

<sup>71</sup> BRUYERE.RICHARD ; **les produits dérivés de crédit** ; 2<sup>em</sup> édition ; ECONOMICA édition, France(paris) ; 1998 ; page 8

**3.1.2.2. La probabilité de défaut (PD) :**

C'est la probabilité que le débiteur ne veuille pas ou ne puisse pas remplir ses Engagements contractuels. Elle mesure le risque de défaut du débiteur et elle est déterminée Pour un horizon donné (généralement un an).

**3.1.2.3. L'exposition en cas de défaut (EAD) :**

C'est le montant des engagements de la contrepartie quand l'événement défaut Survient, elle représente alors la perte maximale en cas de défaut.

**3.1.2.4. Le taux de récupération en cas de défaut (LGD) :**

Il représente le taux de recouvrement espéré après la liquidation de l'entreprise, il dépend de :

- La durée de la procédure judiciaire
- La valeur réelle de la garantie et du rang de la banque par rapport aux autres Créanciers.

**3.1.2.5. Le risque de spread :**

La détérioration de la qualité de crédit d'un emprunteur se manifeste par une augmentation de la prime de risque, communément appelée "spread", sur le marché des capitaux. Cette prime de risque reflète le niveau de risque perçu par les investisseurs qui prêtent de l'argent à l'emprunteur en question. De plus, si l'emprunteur a une note de crédit attribuée par une agence de notation, cette note peut également se dégrader en réponse à une détérioration de sa solvabilité. Ces signaux sont étroitement liés au risque de défaut et sont souvent utilisés par le marché comme indicateurs d'un risque élevé de non-remboursement de la dette de l'emprunteur<sup>72</sup>.

**3.1.2.6. L'incertitude liée aux taux de recouvrement :**

Le taux de recouvrement est une mesure qui permet d'évaluer le pourcentage de la créance qui peut être récupéré en prenant des mesures judiciaires après la faillite de la contrepartie. Les procédures de recouvrement peuvent porter sur le principal et les intérêts dus, mais le montant récupéré sera réduit du fait de la prise en compte des garanties fournies auparavant. Autrement dit, le taux de recouvrement indique le montant qui peut être récupéré après la prise en compte des éventuelles garanties déjà perçues<sup>73</sup>.

---

<sup>72</sup> idem page 08

<sup>73</sup> idem page 09

**3.1.3. Les formes de risque de crédit**

Il existe plusieurs formes de risque de crédit<sup>74</sup>

- Le risque de contrepartie sur l'emprunteur : Concerne les crédits accordés aux clients ou les placements effectués sur les marchés financiers.
- Le risque de contrepartie sur le prêteur : Sur les garanties potentielles de Financements accordés par des contreparties bancaires pour assurer le financement de l'activité en cas de difficultés d'approvisionnement sur les marchés.
- Le risque de contrepartie sur produits dérivés : Les produits dérivés sont Utilisés dans une préoccupation de couverture des risques ou de spéculation. Ils sont appelés dérivés parce que leurs valeurs sont dérivées d'autres marchés.

**3.1.4. Les principales catégories de risque de crédit**

Les opérations de crédit comportent plusieurs formes de risque<sup>75</sup> : les risques liés aux relations des banques avec les entreprises clientes et les particuliers, et les risques inhérents à la politique commerciale des banques.

**3.2. Les risques liés aux relations bancaires entreprises**

La relation entre une banque et ses clients peut se détériorer si le client n'est pas en mesure de rembourser ses dettes dans les délais convenus, ce qui peut entraîner un blocage des fonds prêtés, ou s'il refuse ou est incapable d'effectuer les paiements, ce qui représente un risque de défaut de paiement.

Les conséquences entraînées par ses risques peuvent être graves, « le simple retard dans un remboursement peut être préjudiciable pour un établissement qui travaille avec des fonds empruntés, car comme tout commerçant ou industriel, il doit faire face de son côté, à ses propres échéances et, compter sur les rentrées nécessaires à l'équilibre de sa trésorerie ».

La survenance de ces divers risques peut découler de différents facteurs, tels que la

---

<sup>74</sup>BENSAI SAMIR et BOURDACHE MOUSSA ; **gestion de crédit par la méthode SCORING** ; mémoire master ; spécialité 'économie appliqué et ingénierie financière ; faculté des sciences économique ; université ABDERRAHMANE MIRA, Bejaïa ; promo 2013 ; page 14

<sup>75</sup> <https://www.ladissertation.com> publier le 23/04/2013 consulté le 09/05/2023 a 15 :30

## **CHAPITRE 02 : les crédits d'exploitation destinés aux pme**

---

conjoncture économique (risque systémique), l'activité professionnelle du client (risque sectoriel) ou encore la situation personnelle et la personnalité de ce dernier (risque individuel).

### **3.2.1. Le risque général**

Les crises peuvent être déclenchées par des facteurs politiques, économiques, sociaux ou des catastrophes naturelles importantes, et sont souvent difficiles à prévoir. Par exemple, les crises politiques peuvent entraîner des crises économiques telles que des défauts de paiement, des ruptures de chaîne d'approvisionnement en matières premières et produits, etc. Les crises économiques peuvent entraîner des difficultés financières pour les entreprises fragiles en raison de la diminution des échanges. Les troubles sociaux peuvent paralyser l'activité économique d'une région ou de certains secteurs ou entreprises. Enfin, les catastrophes naturelles telles que les tremblements de terre, les inondations et les sécheresses peuvent également avoir un impact considérable sur l'économie d'une ou plusieurs régions.

### **3.2.2. Le risque professionnel**

Il est associé à l'activité de la clientèle et peut survenir en cas de changements rapides affectant les caractéristiques d'un secteur donné. Ces changements peuvent résulter de découvertes technologiques ou de révolutions dans les processus de production, de la fermeture de marchés extérieurs, de fluctuations significatives dans les prix mondiaux ou dans les taux de change, de perturbations dans la fourniture de matières premières ou de produits finis, etc.

### **3.2.3. Le risque particulier**

Ce risque est lié à l'activité de chaque entreprise en particulier et dépend de plusieurs facteurs tels que la personnalité des dirigeants (leur expérience, leur intégrité, leur compétence, etc.), la structure financière de l'entreprise (niveau d'endettement, suffisance du fonds de roulement, rentabilité, etc.), l'activité commerciale (dynamisme des ventes, rotation des stocks, politique de crédit client, etc.) ainsi que l'adaptation de l'entreprise aux contraintes économiques telles que l'évolution des technologies, les investissements, l'amélioration des procédures, etc.

**3.2.4. Les risques résultants de la politique commerciale des banques**

Ce sont tous les risques liés à la concurrence bancaire et à l'importance de la distribution des crédits par une banque.

**3.2.5. Les risques liés à la concurrence bancaire**

Lorsqu'une banque cherche à rivaliser avec des concurrents offrant des conditions de crédit plus attractives, elle s'expose à des risques. Ces risques peuvent avoir des conséquences néfastes non seulement pour la banque elle-même, mais également pour ses clients, qui peuvent éprouver de graves difficultés pour rembourser leur emprunt.

**3.2.6. Les risques liés à la distribution du crédit**

Lorsque la banque cherche à augmenter le volume de ses prêts en utilisant ses ressources de trésorerie, et à maximiser ses bénéfices, elle court le risque de faire une mauvaise estimation de la demande future de crédit, ce qui peut entraîner un déficit commercial. Elle peut également s'exposer au risque de pénalisation par les autorités monétaires si elle ne respecte pas les règles et réglementations en matière de prêt et de taux d'intérêt.

**3.3. Le marché du risque de crédit**

C'est un marché très hétérogène puisque le risque de crédit prend différentes formes. On distingue néanmoins deux grandes catégories<sup>76</sup>.

La première correspond aux prêts bancaires (et plus généralement aux différentes facilités de crédit telles que les lignes de crédit confirmées ou non confirmées). Dans ce cas-là, l'événement de crédit (crédit éven) est un risque de défaillance (ou de contrepartie). La seconde catégorie correspond aux obligations risquées. Cela explique en partie que les banques utilisent des outils différents pour mesurer et gérer le risque de crédit selon le portefeuille considéré. La principale différence tient au choix de l'horizon temporel (default mode (DM) paradigm et Mark-to-market (MTM) paradigm).

**3.3.1. Le marché des prêts bancaires**

Ce n'est pas un marché au sens économique du terme. Le risque de crédit provient d'une asymétrie d'information entre la banque et son client.

---

<sup>76</sup> THIERRY RONCALLI et autre ; **introduction à la gestion des risques** 'groupe de recherche opérationnelle , crédit lyonnais ; cour ENSAI (paris) de 3<sup>em</sup> année ; publier :octobre 2001 ; page 85

- Prêts court terme et long terme
- Lignes de crédit confirmées et non confirmées
- Financement structurés

### **3.3.2. Le marché des obligations risquées**

En ce qui concerne le marché des obligations risquées (risky bond), Turc [1999] considère que la problématique du risque de crédit est triple

« D'une part, l'émission des obligations implique une problématique de la demande de crédit : pourquoi se financer par obligation ? D'autre part elle est achetée, échangée, agrémentée de dérivés en tout genre, sujette à spéculation d'où une problématique de trading, ou d'intermédiation financière : comment prendre en compte le risque de défaut dans le prix d'un produit dérivé ? Enfin, l'obligation est partie intégrante du portefeuille d'un investisseur, ce qui engendre une problématique de gestion : comment gérer un portefeuille avec risque de crédit, comment estimer le risque globalement encouru par le détenteur de ce portefeuille ? »

L'investisseur en obligations risquées cherche un placement plus rentable que celui des obligations d'état. La différence entre la rentabilité d'une obligation risquée et d'une obligation sûre est appelée le spread de taux. Deux composantes expliquent ce spread de taux : le spread de crédit (risque de dépréciation de la qualité de signature de l'emprunteur) et la liquidité (profondeur du carnet d'ordre).

### **3.3.3. Les dérivés de crédit**

Contrairement aux prêts bancaires et aux obligations risquées qui sont une source de risque de crédit, les dérivés du crédit sont des instruments financiers hors bilan qui permettent de transférer le risque de l'actif à une contrepartie sans céder cet actif<sup>77</sup>.

---

<sup>77</sup>[https://www.organisationmsi.org/docs/mooc/Introduction\\_a\\_la\\_gestion\\_des\\_risques\\_Thierry\\_RONCALLI.pdf](https://www.organisationmsi.org/docs/mooc/Introduction_a_la_gestion_des_risques_Thierry_RONCALLI.pdf) consulté le 10/05/2023 à 14:00

## **Conclusion**

Le financement joue un rôle essentiel dans la vie d'une entreprise. Pour sa création, son fonctionnement, son développement et l'acquisition de ressources, des moyens financiers considérables sont nécessaires. Dans ce chapitre, nous avons présenté l'un des outils et des moyens utilisés par les entreprises pour rechercher les financements indispensables afin de maintenir leur activité. Un aspect crucial de la stratégie financière réside dans le choix des financements les plus adaptés, tenant compte des modalités de remboursement, des délais, des intérêts à payer, des risques encourus, etc.

Le financement du cycle d'exploitation revêt une importance primordiale pour assurer le succès de l'entreprise. En effet, afin d'obtenir des résultats satisfaisants, un financement adéquat est nécessaire tout au long du cycle d'exploitation, depuis l'approvisionnement en matières premières jusqu'au règlement des créances par les clients. Les crédits de financement à court terme, comme leur nom l'indique, sont temporaires et ont pour objectif d'aider les entreprises à couvrir leurs besoins de trésorerie à court terme. Ainsi, différentes formes de crédits de financement de l'exploitation sont disponibles pour répondre aux besoins spécifiques de chaque entreprise.

**CHAPITRE 03 : étude de cas d'un  
crédit d'exploitation**

## **Introduction**

L'étude d'un dossier de crédit d'exploitation revêt une importance capitale tant pour les établissements financiers que pour les entreprises. Pour les prêteurs, il s'agit d'évaluer les risques associés à l'octroi du crédit et de prendre des décisions éclairées pour protéger leurs intérêts. Pour les emprunteurs, cela implique de présenter un dossier solide et convaincant afin de maximiser leurs chances d'obtenir le financement nécessaire.

Ce chapitre se propose d'explorer les différentes étapes de l'étude d'un dossier de crédit d'exploitation, en mettant l'accent sur les éléments clés pris en compte par les prêteurs lors de leur évaluation. Nous examinerons les documents et informations essentiels que les entreprises doivent fournir, ainsi que les critères et les indicateurs financiers utilisés pour évaluer la solvabilité et la capacité de remboursement.

En outre, nous analyserons les risques inhérents à l'octroi de crédit d'exploitation et les mesures que les prêteurs peuvent prendre pour atténuer ces risques. Nous aborderons également les bonnes pratiques en matière de gestion de trésorerie et de suivi des performances financières, qui sont des éléments clés dans l'obtention et le maintien d'un crédit d'exploitation favorable.

## **Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil (BADR KOLEA)**

### **1.1. Historique et évolution**

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) est une institution financière

nationale créée par décret N 82-106 le 13 mars 1982 avec pour mission le développement du secteur agricole et la promotion du milieu rural. Elle est une société par action au capital social de 2.200.000.000 DA, chargée de fournir aux entreprises publiques économiques conseils et assistance dans l'utilisation et la gestion des moyens de paiement mis à leur disposition, et ce dans le respect du secret bancaire.

En vertu de la loi 90/10 du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit (LMC), la banque BADR est devenue une personne morale effectuant les opérations d'octroi de crédits et la mise à la disposition de la clientèle les moyens de paiement et de gestion. Depuis 1999, le capital social de la BADR a augmenté et enregistre le seuil de 33.000.000.000 DA. Constituée initialement de 140 agences cédées par la BNA, son réseau compte actuellement plus de 290 agences, 41 directions régionales et plus de 7000 cadres et employés activistes au sein des structures centrales, régionales et locales.

Ainsi donc, les trois grandes étapes qui caractérisent l'évolution de la BADR sont :

➤ **1982-1990 :**

Au cours de ces huit années, la BADR a eu pour objectif, d'asseoir sa présence dans le monde rural en ouvrant de nombreuses agences dans les zones à vocation agricole.

Elle a acquis une notoriété et une expérience certaine dans le financement de l'agroalimentaire et de l'industrie mécanique agricole. Cette spécialisation s'inscrivait, alors dans un contexte d'économie planifiée où chaque banque publique avait son champ d'intervention.

➤ **1991-1999 :**

La loi 90 /10 ayant mis un terme à la spécialisation des banques, la BADR a élargi son champ d'intervention vers les autres secteurs d'activités, et, notamment, vers les PME \PMI, tout en restant un partenaire privilégié du secteur agricole. Sur le plan technique, cette étape a été celle de l'introduction des technologies informatiques :

**1991 :** mise en place du système « SWIFT » pour l'exécution des opérations de commerce international

### **CHAPITRE 03 : étude de cas d'un crédit d'exploitation**

---

**1992** : mise en place du logiciel « SYBU », avec ses différents modules de traitement des opérations bancaires (gestion des prêt, gestion des opérations de caisse, gestion des placements, consultation à distance des comptes clientèle) ;

**1992** : informatisation de l'ensemble des opérations de commerce extérieure, les ouvertures de crédits documentaires sont, aujourd'hui, traitées en 24 heures maximum. Introduction du niveau plan des comptes au niveau des agences ;

**1993** : achèvement de l'informatisation de l'ensemble des opérations bancaires au niveau du réseau ;

**1994** : mise en service de la carte de paiement et de retrait BADR ;

**1996** : introduction du télétraitement (traitement et réalisation d'opérations bancaires à distance et en temps réel) ;

**1998** : mise en service de la carte de retrait interbancaire

➤ **2000-avril 2002 :**

L'étape actuelle se caractérise par la nécessaire implication des banques publiques dans la relance des investissements et la mise en adéquation de leurs activités et du niveau de leurs présentations avec les principes de l'économie de marché.

Afin de mettre au diapason des profondes mutations économiques et sociales et répondre aux attentes de la clientèle, la BADR a mis en place un programme d'actions quinquennal, axée notamment sur la modernisation de la banque, l'amélioration des prestations, ainsi que l'assainissement comptable et financier ce programme a conduit à ce jour aux réalisations suivantes :

**2000** : établissement d'un diagnostic exhaustif des forces et faiblesses de la BADR et élaboration d'un plan de mise à niveau de l'institution par rapport aux normes internationales

**2000** : généralisation du système réseau local avec réorganisation du progiciel SYBU en client-serveur ;

**2001** : assainissement comptable et financier ;

**2001** : refonte et raccourcissement des procédures de traitement d'acheminement et de sanction des dossiers de crédit. Les délais varient, aujourd'hui entre 20 et 90 jours qu'il

## **CHAPITRE 03 : étude de cas d'un crédit d'exploitation**

---

s'agisse d'un dossier d'exploitation, d'investissement ou encore de son niveau de sanction (agence, succursale, direction générale)

**2001** : concrétisation du concept de « banque assise » avec « services personnalisables » (agence Amirouche, Chéraga...);

**2001** : introduction du nouveau plan des comptes au niveau de la comptabilité centrale ;

**2001** : généralisation du réseau MEGA PAC à travers nos agences et structures centrales ;

**2001** : mise en place d'une application relative à la dématérialisation des moyens de paiement et au transport d'images d'appoints ;

**2002** : généralisation de la norme « banque assise » avec « service personnalisés » aux agences principales du territoire national.

### **1.2. Les missions principales de la banque BADR**

On peut résumer ces missions comme suit :

- \* Le traitement de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie ;
- \* L'ouverture de comptes à toute personne ;
- \* La réception des dépôts à vue et à terme ;
- \* La participation à la collecte de l'épargne ;
- \* La contribution au développement du secteur agricole ;
- \* L'assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaires, agro-industrielles et artisanales ;
- \* Le contrôle avec les autorités de tutelle de la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées.

### **1.3. Les principaux objectifs de la banque BADR**

Les différents objectifs espérés par cette banque, sont :

- \* L'augmentation des ressources aux meilleurs coûts et rentabilisation de celles-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles ;
- \* La gestion rigoureuse de la trésorerie de la banque tant en dinars qu'en devises ;
- \* L'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans ses domaines d'activités ;
- \* L'extension et le redéploiement de son réseau ;

## **CHAPITRE 03 : étude de cas d'un crédit d'exploitation**

---

- \* La satisfaction de ses clients en leur offrant des produits et services susceptibles de répondre à leurs besoins ;
- \* L'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrement ;
- \* Le développement commercial par l'introduction de nouvelles techniques managériales telles que le marketing et l'insertion d'une nouvelle gamme de produits.

### **1.4. Présentations de l'agence d'accueil**

L'agence est la structure de base d'exploitation, de traitement et de suivi des différentes opérations de banque, de dépôts et de crédit. Elle constitue en elle-même un fonds de commerce dont elle assure le développement en fonction des orientations qui lui sont données. Afin de traiter l'ensemble de ces opérations, et pour accomplir convenablement ses missions et répondre au mieux à ses engagements, l'agence 437 de KOLEA s'est dotée d'un modèle d'organisation spécifique qui le différencie des autres banques connus sous le nom de

- **Le front office** : il est destiné à recevoir la clientèle, à prendre en charge ses ordres directs et traiter ses opérations ;
- **Le back office** : il constitue le prolongement naturel et indispensable du front office ; il lui apporte assistance, conseils et informations nécessaires à la bonne exécution des opérations de la clientèle. Aussi, il est chargé du traitement des tâches administratives, techniques et des opérations nécessitant des délais et impliquant le recours à d'autres structures internes ou externes à la banque (études, recherche d'informations, recouvrement d'appoints, etc.)

### **1.5. Les différents produits de la BADR**

Le réseau de la BADR dispose d'un éventail de produits mis à la disposition de ses clients et sont structurés comme suit : Comptes bancaires, Crédits, Cartes monétiques E-Banking.

#### **1.5.1. Les différents types de comptes**

La pratique bancaire distingue plusieurs types des comptes parmi lesquels on trouve : Les comptes à vue et les comptes à terme :

➤ **Les comptes à vue :**

Ce sont des comptes chèque non rémunérés et ouverts à des particuliers pour effectuer des opérations de versements et de retraits ; ou ouverts à des personnes morales non commerçantes (les associations sportives, les syndicats, etc.). Ce compte ne peut fonctionner qu'en position créditrice et pour une durée indéterminée. Pour ouvrir le compte chèque, il faut verser une somme d'argent, "2 000 DA". Le compte chèque prend l'indice "200" à la BADR.

➤ **Le compte courant :**

C'est un compte communicatif à toute personne physique ou morale exerçant une activité commerciale, agricole, artisanale ou industrielle pour les besoins de cette activité. Contrairement au compte à vue, ce compte peut fonctionner en position débitrice. Pour ouvrir ce compte il faut verser une somme d'argent de "10 000 DA". Le compte courant prend l'indice "300" à la BADR.

➤ **Le compte livret épargne :**

Il a été constitué pour prendre l'épargne privée. C'est un compte à vue, ouvert seulement aux personnes physiques, notamment aux mineurs, pour épargner leurs argents moyennant une rémunération. Pour ouvrir ce compte il faut verser une somme d'argent de "5 000DA". Il existe deux types de livrets épargne :

- Livret épargne avec intérêts ; il prend l'indice de "251" ;
- Livret épargne sans intérêts ; il prend l'indice de "260".

Et pour les mineurs, la BADR a créé le « Livret épargne junior » qui prend l'indice de "281".

➤ **Le compte à terme**

**Le dépôt à terme :** C'est un contrat entre la banque et le déposant et qui est ouvert pour les opérations de l'épargne. Le retrait sur les dépôts à terme est conditionné par l'accord de la banque. La caractérisation de ce compte est qu'il a une date d'échéance ; une fois le retrait se fait avant cette date, le client ne bénéficiera plus d'intérêts.

### **1.5.2. Les Autres types de comptes**

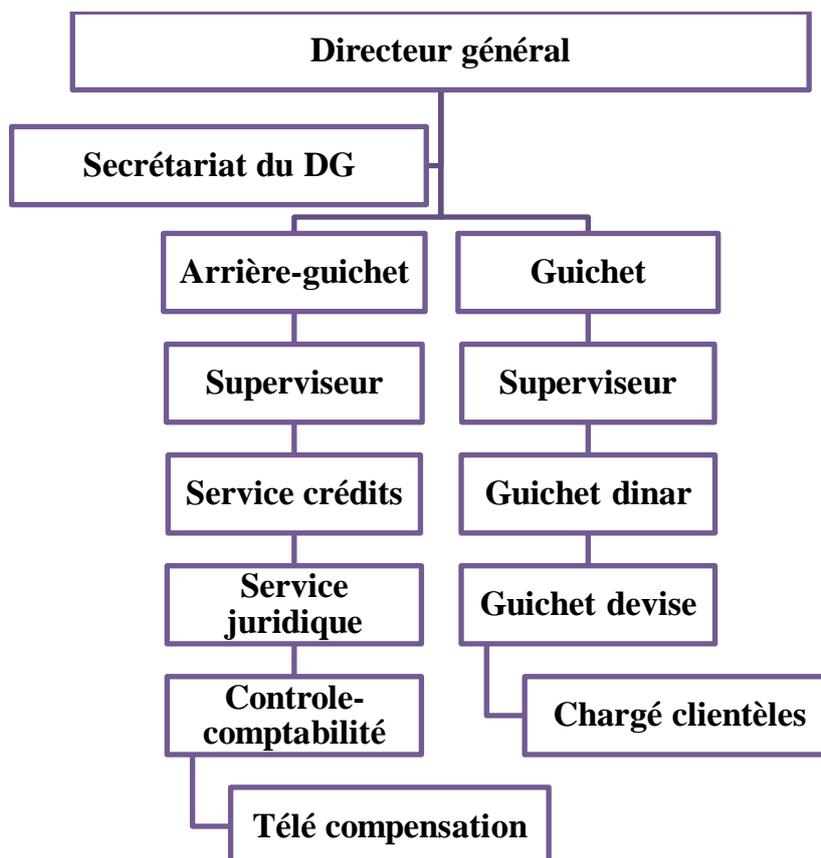
**Les comptes divers :** Ils enregistrent des opérations isolées se soldant entre elles le plus rapidement. L'ouverture de ce compte ne donne pas lieu à l'établissement de

## CHAPITRE 03 : étude de cas d'un crédit d'exploitation

l'ensemble des documents. Ils sont utilisés à titre d'exemple lors des successions ou lors de la remise de l'aide sociale du "CNL". Il n'est ni productif d'intérêts, ni peut abriter les opérations des comptes chèques ni des comptes courants.

### 1.6. L'organigramme général de l'agence 437

Figure 4 : l'organigramme de l'agence



Source : Etabli par nos sois

### 1.7. Les types de crédits

- **Dispositif aidé ANSEJ** : (secteur micro entreprise) Le dispositif de financement ANSEJ est un crédit à long terme destiné à financer à hauteur de 70% la réalisation de projets dans le cadre du programme de l'emploi de jeunes.
- **Dispositif aidé ANGEM** : (secteur micro entreprise) Le dispositif de financement ANGEM vise la création d'activités de production de biens et services, y compris a domicile, par l'acquisition de petits matériels et de matières premières de démarrage afin de permettre une intégration sociale et économique de population cibles.

- **Dispositif aidé CNAC : (secteur micro entreprise)** Le dispositif de financement est un crédit à long terme destiné à financer à hauteur de 70% la création ou l'extension de micro entreprise
- **CREDIT ETTAHADI : (secteur agriculture)** ETTAHADI est crédit d'investissement partiellement bonifié, Octroyé dans le cas d'a création de nouvelles exploitations agricoles ou d'exploitation existe sur les terres agricoles non exploitées relevant d'a propriété ou du domaine de l'état.
- **CREDIT ETTAHADI FEDERATIF : (secteur agroalimentaire)** ETTAHADI est dénommé fédératif lorsqu'il est destiné operateurs (transformation, conditionneurs et stockeurs de produits agricoles.
- **CREDIT RFIG : (secteur agriculture)** Le crédit RFIG est un crédit d'exploitation totalement bonifié destiné au financement des agriculteurs et éleveurs activant à titre individuel, organisés en coopératives ou en groupements économiques.
- **CREDIT HABITAT RURAL : (secteur Habitat rural)** Le crédit HABITAT RURAL est un immobilier hypothécaire destiné aux particulier et réserver exclusivement à l'habitat rural, conformément a la nomenclature des communes rurales arrêtée par LE MINISTERE DE 'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL.

## **1.8. Les services**

### **1.8.1. Services crédit : il est chargé de**

- Recevoir les clients qui demandent les crédits
- Etudier les dossiers de crédits
- Présenter et illustrer tous les informations et les conditions concernant aux crédits
- Veiller à mettre en place les crédits autorisés les garanties exigées et assurer le suivi des réalisations
- Suivre la réalisation des plans

### **1.8.2. Service juridique : il est chargé de**

- Contrôler, de suivre et de coordonner les missions et les activités des structures centrales qui lui sont rattachées
- La constitution de provision pour chèque frappé d'opposition

## **CHAPITRE 03 : étude de cas d'un crédit d'exploitation**

---

- Assurer le suivi constant et le recouvrement des créances
- Remboursement effet avalisés non payés

### **1.8.3. Service du contrôle :** Il est chargé de :

- Contrôler les journées comptables des structures dépendant de l'agence
- Recueillir, classer par journée comptable et de conserver les pièces justificatives des opérations
- Comparer les opérations débit crédit fait par es employé avec les opérations enregistrer dans le système

## **Section 2 : Montage et étude du dossier d'un crédit d'exploitation au sein de la BADR**

Avant de décider de s'engager avec une entreprise, il est important que le banquier recueille autant d'informations que possible pour évaluer les compétences et les performances de l'entreprise, ainsi que l'honorabilité et la moralité de son client. Par conséquent, le banquier doit suivre plusieurs étapes lorsqu'il constitue un dossier de crédit d'exploitation. Ces étapes sont les suivantes :

- La constitution du dossier de crédit d'exploitation
- L'identification du demandeur de crédit et de son environnement
- La classification du demandeur de crédit dans le cadre de la clientèle de la banque
- Le diagnostic économique et financier de l'entreprise postulante

### **2.1. La constitution du dossier de crédit d'exploitation**

Le dossier de crédit est composé de divers types de documents, tels que des documents juridiques, économiques, commerciaux, comptables, financiers, fiscaux et parafiscaux. Sa constitution dépend de la durée de la relation entre le client et sa banque, de la nature de son activité et du type de prêt demandé<sup>78</sup>.

#### **2.1.1. Une demande écrite de l'entreprise**

Il s'agit d'une demande de crédit adressée au banquier et qui doit comporter un entête contenant toutes les références de l'entreprise. Elle doit être signée par les personnes habilitées à engager l'entreprise en matière de crédit. La demande de crédit doit préciser la nature des concours sollicités, leur montant et leurs objets.

---

<sup>78</sup> Documents de la BADR banque

**2.1.2. Les documents juridiques et administratifs : ils comprennent**

- Copie certifiée conforme du registre de commerce
- Copie certifiée conforme des statuts pour les sociétés
- Délibération des associés autorisant le gérant à contracter des emprunts bancaires, si cette disposition n'est pas prévue dans les statuts
- Copie certifiée conforme de l'acte de propriété ou du bail des locaux à usage professionnel

**2.1.3. Les documents comptables et financiers : ils comprennent**

- Les bilans et annexes clos des trois (03) dernières années. Dans le cas d'une ancienne relation, seul le dernier bilan est exigé.
- Le bilan d'ouverture, les prévisions de clôture de l'exercice à financer et le bilan prévisionnel de l'exercice suivant pour les entreprises en démarrage
- La situation comptable provisoire (actif passif, Tableau des comptes de résultat) pour les demandes introduites après le 30 juin
- Plan de trésorerie
- Bilan et TCR prévisionnels se rapportant à l'exercice à financer.

**2.1.4. Les documents économiques : ils comprennent**

- Le plan de production annuel ou pluriannuel
- Situation des marchés publics en cours de réalisation pour les entreprises du BTPH
- Plan des charges actualisées pour les entreprises du BTPH avec fiches signalétiques par marchés.

**2.1.5. Les documents commerciaux : ils comprennent**

- Décomposition du chiffre d'affaires (local et étranger) par produits et par marchés
- Décomposition des consommations des services extérieurs
- Planning provisionnel des importations
- Carnet de commandes de la clientèle.

**2.1.6. Les documents fiscaux et parafiscaux**

- Carte d'immatriculation fiscale
- Déclaration fiscale de l'année dernière

## **CHAPITRE 03 : étude de cas d'un crédit d'exploitation**

---

- Extraits de rôle apurés de moins de trois (03) mois ou notification d'un accord de rééchelonnement des dettes fiscales
- Attestation de mise à jour Caisse d'Assurance Sociale pour les Non-salariés (CASNOS) de moins de trois (03) mois ou notification de rééchelonnements des dettes sociales
- Attestation de mise à jour Caisse Nationale d'Assurance Salariés (CNAS)
- Une attestation d'affiliation aux caisses de sécurité sociale pour les nouvelles affaires

### **2.1.7. Le compte rendu de visite**

Le compte rendu de visite vise à fournir des informations supplémentaires obtenues après avoir évalué l'état de l'affaire visitée. Son objectif principal est d'évaluer la véracité des chiffres avancés par le client. Il est important de souligner que, pour une meilleure évaluation du risque associé à l'affaire, le banquier devrait examiner attentivement les éléments suivants

- Le patrimoine de l'entreprise
- La réalité et le statut d'occupation des lieux
- La fonctionnalité des locaux
- L'état des installations (commodités, salubrité et sécurité)
- L'organisation des différentes fonctions (approvisionnement, stockage, production, etc.).

## **2.2. L'identification du demandeur du crédit et son environnement**

L'identification de l'entreprise demanderesse de crédit constitue un élément clé qui pèse lourdement sur la décision d'octroi ou de refus. Dans ce cadre, le banquier est tenu d'attacher une très grande importance à cet aspect de son étude, et par conséquent, il est amené à identifier l'entreprise en tant que qu'entité juridique et économique, la situer dans son environnement et ce après son analyse de son passé à travers son historique.

### **2.2.1. Historique de l'entreprise**

Le banquier doit avoir une connaissance pure et parfaite du passé de l'entreprise. Cette dernière portera essentiellement sur l'ancienneté et l'expérience de l'entreprise dans son domaine d'activité, ses réussites dans le passé ainsi que ses échecs. Il doit

## **CHAPITRE 03 : étude de cas d'un crédit d'exploitation**

---

aussi s'intéresser à sa date de création, à la modification éventuelle de sa forme juridique, à l'évolution de son capital et tous les faits marquants qui ont caractérisé la vie de la relation.

### **2.2.2. L'entreprise : Entité Juridique**

Les statuts de l'entreprise dans laquelle ses propriétaires évoluent définissent clairement le degré d'engagement et de responsabilité de ses derniers. Pour cet effet, la connaissance de la forme juridique de l'entreprise permet au banquier d'identifier le risque de non recouvrement des créances de l'entreprise en question. Les différents statuts juridiques des entreprises ont été présentés dans le premier chapitre, ainsi la responsabilité des entrepreneurs selon le statut de leurs entreprises.

### **2.2.3. L'entreprise : Entité Economique**

- **Les moyens mis en œuvre** : L'entreprise est dite performante si elle dispose de moyens de production considérables et performants en l'occurrence les moyens humains, matériels et financiers. Ainsi, la connaissance de ces derniers permet au banquier de mieux cerner l'entreprise postulante dans le cadre concurrentiel

- **Les moyens humains :**

**La fonction** : Ressources Humaines est une des fonctions les plus importantes dans toute entreprise. Pour cet effet, le banquier doit analyser cette dernière avec prudence tout en s'appuyant sur les points suivants :

**Le(s) dirigeant(s)** : vu son rôle important qu'il joue dans la gestion de l'entreprise, le banquier doit s'interroger sur son niveau intellectuel, son expérience dans le domaine, les exploits qu'il a réalisés avec l'entreprise...etc.

**L'encadrement** : le banquier doit avoir une idée sur l'organigramme de l'entreprise pour mieux cerner les tâches et les pouvoirs délégués pour chaque fonction.

**Le personnel** : s'agissant de la main d'œuvre utilisée, le banquier doit s'interroger sur leurs qualifications, leurs savoir-faire, la qualité du travail en équipe, l'entente entre les travailleurs d'âges et de milieux différents...etc.

- **Les moyens matériels** : Les moyens matériels représentent l'ensemble des outils de production que l'entreprise possède et utilise pour la fabrication de ses produits en l'occurrence les équipements et installations, les locaux, les moyens de transports. Ainsi, l'importance de cet outil est saisie à travers certains paramètres, comme la capacité de production et son degré de production, la capacité de

## **CHAPITRE 03 : étude de cas d'un crédit d'exploitation**

---

stockage (membres d'entrepôts, importance des aires de stockage), l'importance du réseau de distribution (points de vente, agences, représentations) ...etc. Le banquier doit aussi s'intéresser au degré d'amortissement de l'équipement de production et celui du renouvellement des investissements dont dispose l'entreprise.

- **Les moyens financiers** : Les moyens financiers d'une entreprise sont essentiellement constitués des fonds propres et des concours accordés par les tiers. Le banquier doit mener une analyse approfondie sur ces ressources.
- **Le produit** : Le produit constitue la justification économique de l'entreprise et conditionne même sa pérennité ou sa dégénérescence. Le banquier procède donc à une étude approfondie du produit, notamment sa position sur le marché, sa diversité, ses performances, sa qualité ainsi que son processus de fabrication.

### **2.2.4. L'entreprise et son environnement**

Loin de sa fonction principale et essentielle qui est la production de biens et des services, l'entreprise doit être vue comme une organisation complexe, créée et animée par des hommes, ouverte sur son environnement et qui est en interaction perpétuelle avec lui. Pour cet effet, le milieu dans lequel évolue cette entreprise a un impact certain sur son activité et ses capacités futures de survie en milieu concurrentiel.

Par conséquent, le banquier doit analyser cette dernière dans toute sa diversité afin de mieux cerner le risque inhérent au crédit tout en s'appuyant sur les points suivants :

- L'environnement économique et social
- Le marché dans lequel l'entreprise évolue
- Les partenaires de l'entreprise ainsi que ses concurrents
- Les perspectives de développement de cette entreprise dans ce milieu

### **2.3. La classification de la clientèle**

Donner crédit c'est faire confiance. Cette confiance naît au fil des relations qui se tissent entre le banquier et son client. L'étude de toute relation entre le banquier et son client vise deux objectifs principaux

- Faire sortir les éléments qui caractérisent cette relation
- Connaître la manière de gérer les moyens de paiement du client à travers l'évolution de son compte courant

## **CHAPITRE 03 : étude de cas d'un crédit d'exploitation**

---

Ainsi, pour obtenir des informations concernant sa clientèle, le banquier peut recourir à plusieurs sources d'informations. Il peut compter sur :

- Ses confrères pour obtenir des renseignements liés aux clients domiciliés chez eux (renseignements commerciaux)
- Les centrales de la Banque d'Algérie, à savoir **La Centrale des Impayés** (Informations sur les incidents de paiements), **la Centrale des Risques** (Informations sur les crédits accordés par les banques) et **la Centrale des Bilans** (Informations comptables et financières sur les entreprises).

Pour apprécier la nature de la relation qui le lie avec son client, et pour mieux classer sa clientèle, le banquier doit analyser les points suivants :

- Historique de la relation
- Mouvements d'affaires confiés
- Le niveau d'utilisation des concours autorisés
- Incidents de paiement.

### **2.3.1. L'historique de la relation**

Il faut faire la distinction entre gros clients et clients ordinaires. Toutes ces informations peuvent être recueillies en consultant l'historique du compte qui enregistre toutes les transactions effectuées par le client, par le biais de son compte courant. Il faut aussi consulter le fichier contentieux du client pour se renseigner sur les éventuels problèmes qu'il a pu connaître et ce pendant toute la durée de fonctionnement de son compte.

### **2.3.2. Les mouvements d'affaires confiés**

Le compte courant du client doit normalement retracer tous les mouvements d'affaires liés à l'activité du client. Le banquier procédera à une comparaison entre les recettes enregistrées dans le compte et le chiffre d'affaires déclaré notamment par le calcul du rapport

Les mouvements confiés représentent la somme des : versements, virements reçus et les remises de chèques et des effets.

**Mouvements confiés nets / Chiffre d'affaires déclaré**

## **CHAPITRE 03 : étude de cas d'un crédit d'exploitation**

---

Les mouvements confiés nets représentent les mouvements confiés bruts desquels nous soustrayons les crédits mobilisables impayés sur escompte et des dépositaires sur opérations de commerce extérieur.

Suivant ce rapport, trois situations peuvent se présenter :

- **Mouvement confié = CA déclaré** : c'est la situation idéale puisqu'il y a une centralisation intégrale du chiffre d'affaires du client au sein de l'agence ;
- **Mouvement confié < CA déclaré** : soit il s'agit d'une fausse déclaration du CA (CA fictif) ou d'une non centralisation du CA, c'est-à-dire que le client détient d'autres comptes auprès d'autres banques, ou encore le client réalise des transactions en espèce ;
- **Mouvement confié > CA déclaré** : il s'agit d'une fausse déclaration du CA (diminuer le CA pour fuir au fisc), ou d'une réalisation d'opérations hors exploitation.

**Remarque** : les banques exigent souvent aux clients bénéficiaires d'un crédit bancaire de centraliser leurs chiffres d'affaires chez elles.

### **2.3.3. Les Niveau d'utilisation des concours autorisés**

Le banquier doit comparer le montant demandé par le client avec l'utilisation réelle de ce montant. Cela signifie qu'il doit vérifier si les fonds ont été utilisés conformément à l'objectif initial pour lequel le crédit a été accordé. Par exemple, si un client a demandé un prêt pour acheter une voiture, le banquier doit s'assurer que l'argent a été effectivement utilisé à cette fin et non détourné vers d'autres dépenses.

### **2.3.4. Les incidents de paiements**

Pour apprécier la moralité et le sérieux de son client, le banquier doit vérifier si celui-ci n'a pas fait l'objet d'un incident de paiements, qui concerne les émissions de chèques sans provision, le non-paiement d'une traite à échéance ou encore le non-paiement d'une dette privilégiée, généralement sanctionné par un avis à tiers détenteur ou une saisie-arrêt.

## **2.4. Le diagnostic économique et financier de l'entreprise postulante**

Après avoir identifié le client et l'environnement dans lequel il évolue, le banquier procède à la prochaine étape qu'est : l'analyse et le diagnostic financier d'une entreprise. Ainsi, le banquier doit suivre lors de son diagnostic, deux principales étapes qui sont :

- L'Analyse rétrospective
- L'analyse prospective ou prévisionnelle

### **2.4.1. La Méthode rétrospective**

L'analyse rétrospective concerne l'évolution de l'activité de l'entreprise durant les trois dernières années (généralement). Elle est menée sur la base des données réelles matérialisées par les bilans, les TCR et les états annexes. Ces documents sont établis par la comptabilité de l'entreprise et certifiés par les commissaires aux comptes. Lors de cette analyse

#### **2.4.1.1. Elaboration et présentation du bilan financier**

Le bilan financier est simplement l'inventaire à une date donnée de l'ensemble des actifs et des dettes de l'entreprise et donc, par soldes, de sa richesse. Le bilan financier permet de donner des informations pour les tiers de l'entreprise sur quatre principaux axes qui sont :

- **La solvabilité** : exprime le pouvoir de l'entreprise à payer ses dettes
- **La liquidité** : c'est la capacité de l'entreprise à transformer plus au moins rapidement ses actifs en argent
- **L'exigibilité** : c'est le respect des dates de règlements (échéances) des dettes par l'entreprise
- **La rentabilité** : c'est l'aptitude de l'entreprise à dégager des résultats et pays des dividendes à ces actionnaires.

#### **Les principaux postes du bilan financier**

Le bilan décrit ce séparent entre les éléments d'actif et les éléments de passif, qui se caractérise comme suit :

➤ **Au niveau de l'actif**

Il est subdivisé en deux parties :

- **L'actif non courant : (immobilisée)** Ce poste concerne tous les actifs nécessaires à l'exploitation de l'entreprise, c'est un actif qui est destiné à être utilisé de manière continue pour les besoins des activités de l'entité, tels que : (Immobilisations incorporelles ; immobilisations corporelles ; immobilisations en cours ; immobilisations financières).
- **L'actif courant** C'est un actif que l'entité s'attend à pouvoir réaliser, vendre ou consommer dans le cadre de son cycle d'exploitation, presque il est d'une durée courte, il regroupe : (Stock et encours ; Créances et emplois assimilés ; Disponibilités et assimilés)

➤ **Au niveau du passif**

Ses postes sont classés par ordre d'exigibilité croissante, on distingue

- **Capitaux propres**  
C'est les différentes ressources permanentes propres à l'entreprise qui sont constituées du fond social, réserves, résultat des exercices...etc.
- **Passifs non courants**  
Il comprend tous les engagements (les dettes) dont leurs échéances supérieures à un an (dettes à long terme).
- **Passifs courants**  
Il comprend tous les engagements dont leurs échéances inférieures à un an, (dettes à court terme)

Tableau 6 : Les composantes du bilan financière

<i>ACTIF</i>		<i>PASSIF</i>	
<i>Actif immobilisé</i>	<i>Valeurs immobilisées nettes</i>	<i>Capitaux permanents</i>	<i>Capitaux propres</i>
	<i>Autres valeurs immobilisées</i>		<i>Dettes à long et moyen terme</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>Valeurs d'exploitation</i>	<i>Dettes à court terme</i>	<i>Dettes d'exploitation</i>
	<i>Valeurs réalisables :</i> • VR d'exploitation • VR hors exploitation		<i>Dettes hors exploitation</i>
	<i>Valeurs disponibles</i>		<i>Dettes financières</i>

#### 2.4.1.2. Analyse du compte de résultat

Contrairement au bilan comptable qui indique à son passif (dans les capitaux propres) le résultat de l'exercice en tant que facteur d'enrichissement ou d'appauvrissement du patrimoine, il n'en décrit pas l'origine. Le compte du résultat récapitule les charges et les produits classés par nature afin d'expliquer la formation du résultat

##### ➤ Soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion, (SIG), constituent la succession articulée des flux issus du compte de résultat. Ils vont servir de base à une analyse des indicateurs pour dégager un diagnostic sur la gestion de l'entreprise, ils permettent de détecter certains points faibles et d'expliquer l'évolution avec les entreprises du même secteur et/ou d'autres secteurs.

Les différents soldes intermédiaires de gestion (SIG) sont :

- Le chiffre d'affaires (CA)
- La marge commerciale (MC)
- Production de l'exercice
- La valeur ajoutée (VA)
- Excédent brut d'exploitation (EBE)
- Le résultat d'exploitation

- Le résultat courant avant impôt (RCAI)
- Résultat net de l'exercice
- La capacité d'autofinancement (CAF)

#### **2.4.1.3. L'analyse de la structure financière de l'entreprise**

Après avoir effectué les ajustements nécessaires sur le bilan et le compte de résultat, nous procédons à l'établissement du bilan financier et à l'analyse des soldes intermédiaires de gestion. Cette étape nous permet d'évaluer la situation financière de l'entreprise. La situation financière d'une entreprise repose sur sa capacité à maintenir en permanence sa solvabilité, c'est-à-dire sa capacité à faire face à ses obligations financières. Cette solvabilité dépend de l'équilibre entre la liquidité des actifs détenus par l'entreprise et l'endettement exigible.

#### **2.4.1.4. Les indicateurs de l'équilibre financier**

L'objectif de toute entreprise est de réaliser un équilibre financier qui se fait dans le cas pratique où l'entreprise financerait ses emplois à long terme par des ressources durables et ses emplois temporaires par des dettes à court terme. Cet équilibre est apprécié par les trois indicateurs de l'équilibre financier :

##### ➤ **Le fonds de roulement net (FRN)**

« Le fonds de roulement net représente la marge de sécurité financière pour l'entreprise et une garantie de remboursement des dettes à moins d'un an pour les financiers. Il est un indicateur de sa solvabilité et son risque de cessation de paiements »<sup>79</sup>. Il existe deux méthodes pour calculer le (FRN).

Le FRN se calcule comme suit :

- **Par le haut du bilan**

$$\text{FRN} = \text{Capitaux propres} - \text{Actifs immobilisés}$$

- **Par le bas du bilan**

$$\text{FRN} = \text{Actifs circulants} - \text{Dettes à court termes}$$

<sup>79</sup> L. HONOR, « Gestion financière, édition Nathan, 2001, Page 28.

➤ **Le besoin en fonds de roulement (BFR)**

« Le besoin en fonds de roulement correspond à la part de l'actif circulant qui ne peut être financier par des dettes à court terme et qui doit être financé par des capitaux permanents »<sup>80</sup>. Le besoin en fonds de roulement résulte des décalages dans le temps entre les achats, les ventes, les décaissements et encaissements. Il doit être financé en partie par le fonds de roulement net.

Le BFR se calculer comme suit :

$$\mathbf{BFR = VE + VR - DCT}$$

➤ **La trésorerie**

Selon Beatrice et Francis Ganguillât « la trésorerie nette est le résultat de la comparaison, à une date donnée, du fonds de roulement net global et du besoin en fond de roulement. Elle exprime l'excédent ou l'insuffisance de fonds de roulement net global après le Financement des besoins en fonds de roulement »<sup>81</sup>.

Donc la trésorerie de l'entreprise joue un rôle fondamental dans l'entreprise. Elle réalise l'équilibre financier à court terme, toutes les opérations réalisées par l'entreprise se traduisent par une entrée ou sortie de trésorerie qu'il s'agisse d'opération d'exploitation, d'investissement ou de financement.

La TR se calculer comme suit :

- **Par le haut de bilan**

$$\mathbf{TR = FRN - BFR}$$

- **Par le bas du bilan**

$$\mathbf{TR = \text{trésorerie de l'actif} - \text{trésorerie de passif}}$$

<sup>80</sup> Ibid . p 118

<sup>81</sup> Beatrice et Francis Ganguillat, « Analyse Financière », 4eme édition, Page 121

### 2.4.2. La Méthode Des Ratios

Partant des comptes redressés et regroupés d'une entreprise, la méthode des ratios se propose de mettre en lumière un certain nombre de grandeurs significatives et d'en proposer une interprétation. On appelle communément « ratio » le rapport de deux grandeurs comptables. En fait il s'agit de mettre en évidence un certain nombre de grandeurs significatives parmi le très grand monde de données comptables.

**Tableau 7 : les différents ratios avec la formule de calcul**

Ratio	Formule
• Ratios de structure financière (et de la liquidité)	
Ratio de liquidité générale	(Actif Circulant) / (Dettes à Court Terme)
Ratio de liquidité réduite	(Actif Circulant (hors stocks)) / (Dettes à Court Terme)
Ratio du Risque Liquidatif	(Capitaux Propres) / (Total Bilan)
Ratio d'autonomie financière	(Capitaux propres) / (Capitaux permanents)
Ratio de productivité du capital	(Chiffre d'affaires) / (Actif immobilisé nette)
Ratio du degré d'obsolescence	(Amortissements) / (Immobilisations amortissables brutes)
• Ratios d'activité	
La vitesse de rotation des stocks	(Stock moyen × 360) / (Coût d'achat (hors taxe))
Délais moyens obtenus des fournisseurs	((Fournisseurs+EAP+avances reçues) × 360) / (Coût d'achat (TTC))

Source : réaliser par moi-même

Délais moyens accordés aux clients	((Clients+Effets à recouvrer+EENE) × 360) / (Coût d'achat (TTC))
• La répartition de la valeur ajoutée	
Rémunération du facteur travail	Charges du personnel / VA
Rémunération des banques	Charges financières / VA

Rémunération de l'entreprise	CAF / VA
• Ratios de rentabilité	
La rentabilité économique	(Résultat net de l'exercice) / (Total bilan)
La rentabilité financière	(Résultat net de l'exercice) / (fonds propres)
La rentabilité globale de l'activité	(CAF) / (CA)

### ➤ Formalisation et appréciation de l'effet de levier

L'effet de levier financier est un mécanisme désigne l'impact du recours à l'endettement sur la rentabilité financière d'une entreprise. Il fait partie intégrante du diagnostic de la rentabilité des fonds propres.

$$\text{Effet de levier} = \text{rentabilité financière} - \text{rentabilité économique}$$

## Section 03 : Etude de cas d'un dossier de crédit d'exploitation

### 3.1. Identification de l'entreprise :

Société : une SPA  
Objet social : Fabrication et vente des produits  
Siege social : Tipaza  
Capital Social : 5 MDA

### 3.2. Analyse de la structure financière

Pour avoir une analyse financière de SPA XX, il faut d'abord faire collecte des documents comptables nécessaires qui permettent d'élaborer bilan financier relative à la situation financière de l'entreprise.

#### 3.2.1. Bilan financier condensé

Après dépouillement des bilans nous avons abouti aux bilans financiers, condensés suivant :

**CHAPITRE 03 : étude de cas d'un crédit d'exploitation****Tableau 8 : Bilan financier condensé**

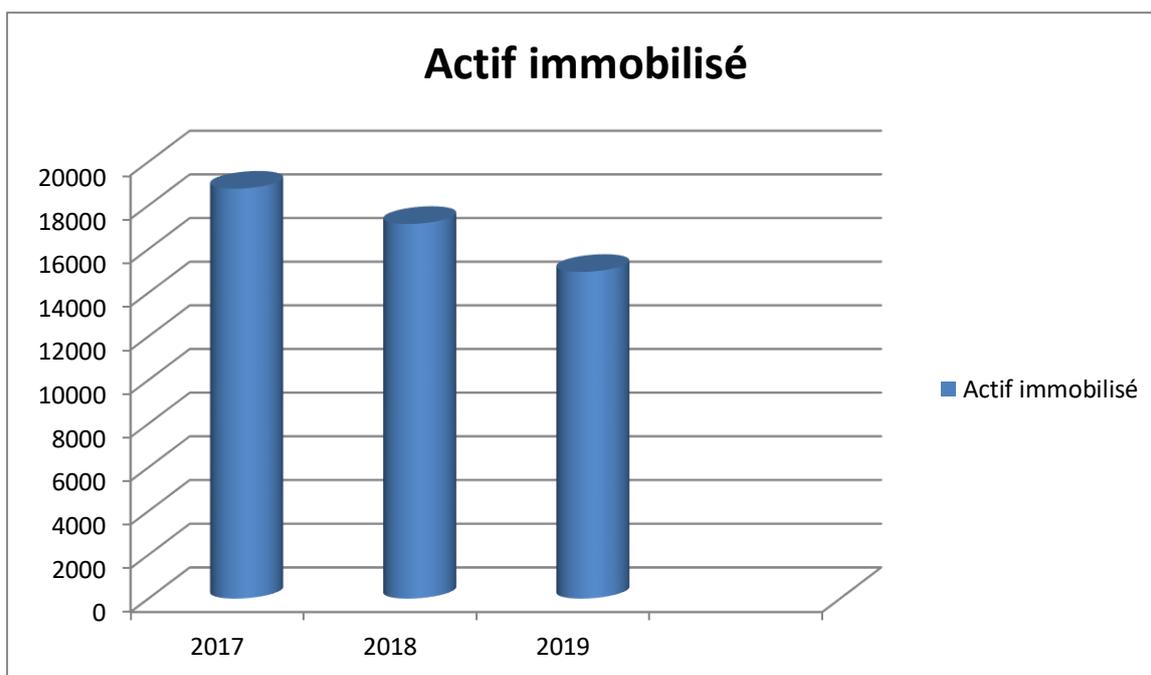
Actif				Passif			
Année	2017	2018	2019	Année	2017	2018	2019
<b>Actif fixe</b>	<b>18 770</b>	<b>17 153</b>	<b>14956</b>	<b>Capitaux propre</b>	<b>11 285</b>	<b>12894</b>	<b>17709</b>
V. immobilisé	18 770	17 153	14 956				
<b>Actif circulant</b>	<b>22908</b>	<b>28658</b>	<b>42 073</b>	<b>DLMT</b>	9225	6942	5493
VE	9871	14330	13 787				
VR	12136	13592	26 838	<b>DCT</b>	21168	25975	33827
VD	901	736	1448				
<b>Total Actif</b>	<b>41678</b>	<b>45811</b>	<b>57029</b>	<b>Total Passif</b>	<b>41678</b>	<b>45811</b>	<b>57029</b>

Source : établi par nos mêmes à base des données de l'entreprise SPA SLIM

**3.2.2. Bilan financier en grande masse**

Designation	2017	2018	2019
<b>Actif immobilisé</b>	18770	17153	14956
<b>Evaluation</b>	45,03	37,44	26,22

Source : établi par nos mêmes à base des donnée de l'entreprise.



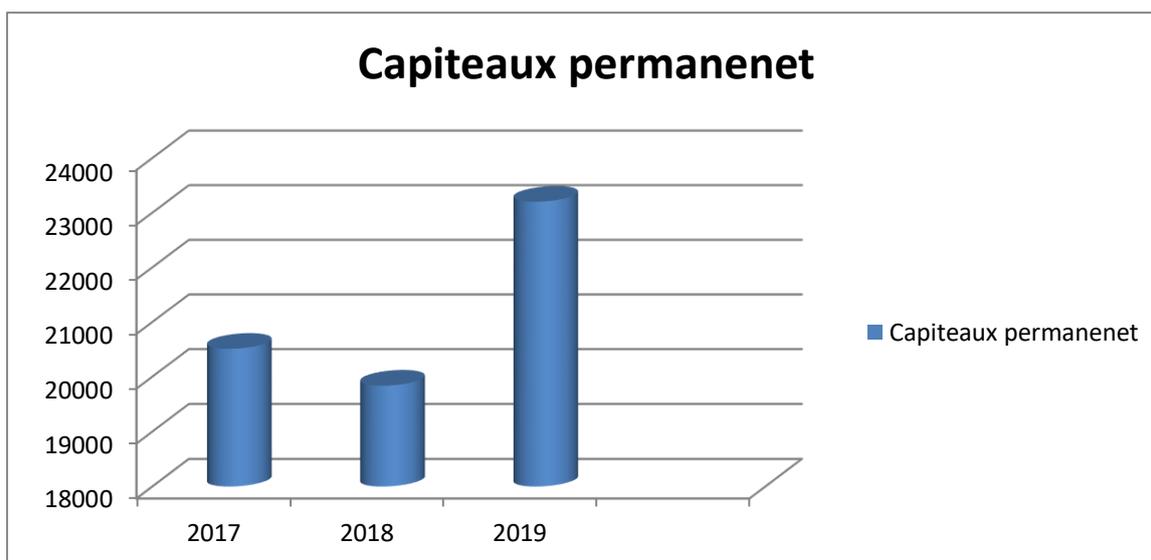
Source : établi par l'étudiant à partir des données de la SPA

Designation	2017	2018	2019
<b>Capitaux permanent</b>	20510	19836	23202
<b>Evaluation</b>	49,21%	43,30%	40,68%

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise SPA SLIM

### Commentaire

Nous remarquons une diminution de cette masse pendant les deux années 2017 et 2018 puisqu'elle passe de 49,21% à 43,30% puis à 40,68%.



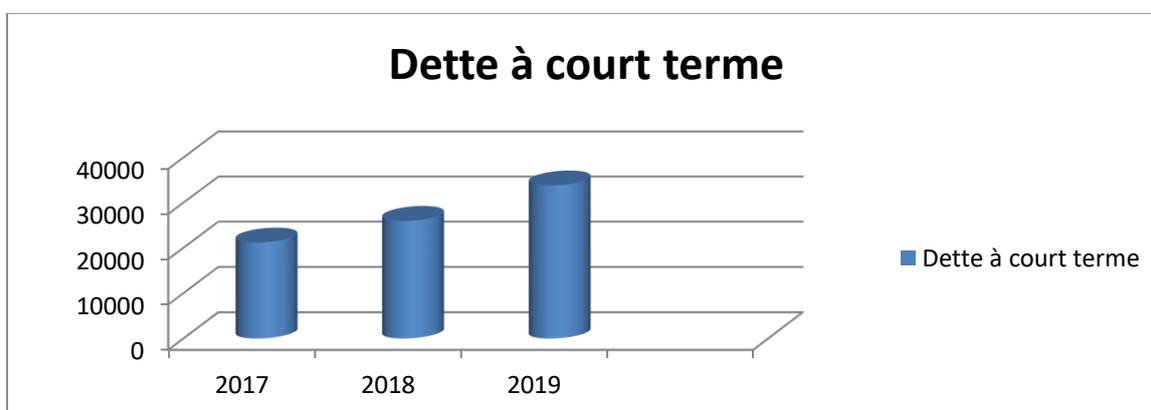
Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise SPA.

Designation	2017	2018	2019
Dettes à court terme	21168	25975	33827
Evaluation	50,79%	56,70%	59,31%

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise SPA.

### Commentaire

Nous remarquons une augmentation des dettes à court terme pendant la deuxième année 2018 puisque elle passe de 50,79% à 56,70% ainsi que la troisième année 2019 jusqu'à 59,31%.



Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise SPA

## 3.2.3. L'analyse de l'équilibre financier des années 2017-2018-2019.

Tableau 9 : Calcul du fond du roulement (FR)

Designation	2017	2018	2019
<b>FR</b>	1740	2683	8246
<b>Evolution</b>	-	<b>54%</b>	<b>207%</b>

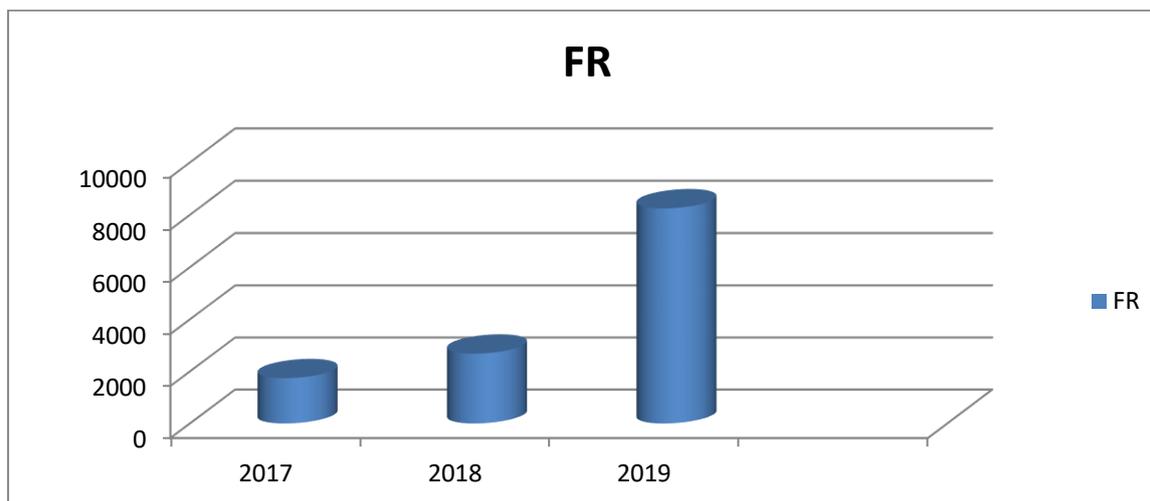
Source : établi par nous-mêmes à partir des données de la SPA SLIM

**Commentaire**

L'entreprise dispose d'un FR positif pour les trois années, ce que signifie que cette entreprise finance ses immobilisations et dégage un excédent de capitaux permanents destinés à financer son cycle d'exploitation donc, la règle d'équilibre financier est respectée.

Le FR en 2017 est de 1 740 MDA, et en 2018 est de 2 683 MDA, avec une évolution de 54%, et 2019 le FR est de 8 246 MDA, dont le pourcentage d'évolution par rapport l'année 2018 est de 207%.

Figure 5 : Calcul du fond du roulement (FR)



Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise SPA.

Tableau 10 : Calcul du besoin en fonds de roulement (BFR)

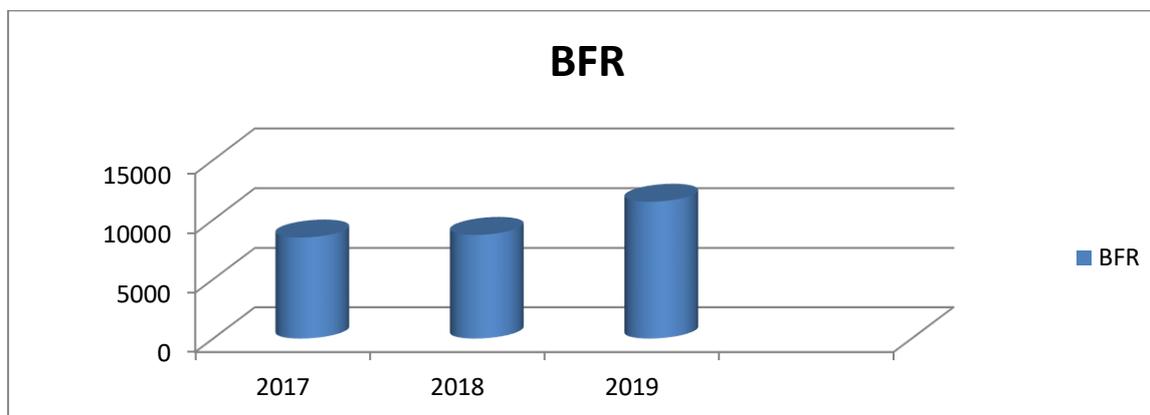
Désignation	2017	2018	2019
<b>BFR</b>	8513	8733	11506
<b>Evolution</b>	-	-	-

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise SPA.

### Commentaire

Le besoin de fonds de roulement est positif durant toutes les années 2017, 2018 et 2019, dans ce cas les emplois d'exploitation de l'entreprise sont inférieurs aux ressources d'exploitation, cela veut dire que les ressources de financement dégagées par l'exploitation n'arrivent pas à financer entièrement ses besoins de financement. Donc la situation financière de l'entreprise est déséquilibrée pendant les trois années.

Figure 6 : Calcul du besoin en fonds de roulement (BFR)



Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise SPA.

### Calcul de la trésorerie (TR)

Elle s'obtient en faisant la différence entre la trésorerie de l'actif (valeur disponible) et celle du passif (les concours bancaires courants).

**CHAPITRE 03 : étude de cas d'un crédit d'exploitation**

Designation	2017	2018	2019
TR	-6773	-6050	-3260
Evolution	-	-	-

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise SPA SLIM.

**Commentaire**

LA Trésorerie cela signifie que le besoin en fonds de roulement est supérieur au fonds de roulement. L'équilibre de la situation financière exige des crédits de trésorerie. Ceux-ci permettent de combler l'écart entre les besoins en fonds de roulement et le fonds de roulement.

**Tableau 11 : Analyse de compte résultat**

**CHAPITRE 03 : étude de cas d'un crédit d'exploitation**

Années	2017	2018	Var %	2019	Var %
Vente marchandises + production vendue	538 96 740	391 113 757		361 171 789	
Dont exportations	24 960	36 471	46.12 %	84 424	131.48%
Chiffre affaire (HT)	97 278	114 148	18.6 %	172 150	50.8 %
Production vendue + ou – production stocké + production immobilisé	96 740 -1 630 0	113 757 3 480 0	17.59 %	171 789 -644 0	51.01 %
Production de l'exercice	94 106	117 237	24.6 %	171 145	46 %
Vente de marchandises – achat des marchandises vendu	538 479	391 356		361 302	
Marge commercial	59	35	-40.68 %	59	68.57 %
Production de l'exercice + marge commercial	94 106 59	117 237 35		171 145 59	
– matières première consommées	74 013	90 670	22.51 %	114 153	25.89 %
– service extérieure et autres consommations	9758	10 946	12.17 %	34 117	212.59 %
Valeur ajouté (VA)	10 394	15 656	50.63 %	22 834	45.85 %
-impôts, taxes et versement assimilé – charges de personnelles	1 031 8 115	1 186 8 880		1 563 10 568	
Excédent brut d'exploitation (EBE)	1 248	5 590	347.92 %	10 703	91.47 %
-dotations aux amortissements, pertes de valeur et provisions + reprise de perte de valeur et provisions	2 769 1 083	2 723 279		258 301	
+ autres produits opérationnelles – autres charge opérationnelles	2 138 2 176	636 702		231 223	
Résultat opérationnelle	-476	3 080	////////	9 554	177.73 %
+ produits financières – charge financières	860	705		759	
Résultat ordinaire	-1 336	2 375	////////	7 795	228.21 %
+ produits extraordinaires	2 386	470		2 487	

**CHAPITRE 03 : étude de cas d'un crédit d'exploitation**

– charges extraordinaires	1 005	1 080		2 169	
- IBS	0	589		2 860	
Résultat de l'exercice	45	1 176	////////	5 253	346.68 %
Dotations aux amortissements	2 769	2 723		2 458	
-reprise sue perte de valeur et provision	1 083	279		301	
+ moins-value de cession d'actif	0	681		0	
– plus-value de cession d'actif	1 576	0		218	
Capacité d'autofinancement	155	4 281	////////	7 192	68 %

Source : Elaboré par nous même

**Commentaire**

Le CA permet de constater que l'entreprise à augmenter son activité en 2018 et 2019 par apport à 2017. En effet il a connu une variation de 17,3% en 2017 à 2018, et de 50,8% de 2018 à 2019. Le CA est suffisant donc l'entreprise en situation d'amélioration de ses performances.

La production de l'exercice à enregistrer une augmentation durant les trois années, elle est augmentée de 117 237 DA en 2018 et de 171 145 DA en 2019. Il a connu une variation de 24,6% en 2017 à 2018, et de 46% en 2018 à 2019.

La marge commerciale baisse fortement en 2018 par apport en 2017 et 201 9. Et connu une variation de -40,68% en 2017 à 2018 et de 68,57% en 2018 à 2019.

La VA à enregistrer une augmentation d'une année à l'autre de 15 656 DA en 2018 et 22 843 DA en 2019. Il a connu une variation de 50,63% en 2017 à 2018, et de 45,85% en 2018 à 2019.

L'EBE suite le même train que la valeur ajoutée avec une augmentation durant les trois années. Et connu une variation de 347,92% en 2017 à 2018, et de 91,47% en 2018 à 2019, l'EBE est positive donc l'activité de l'entreprise est rentable.

L'entreprise dégage un résultat d'exploitation négatif durant la première année avec une variation nulle en 2017 à 2018, et d'un résultat d'exploitation positif durant les deux dernières années, avec une variation de 177,73% en 2018 à 2019.

### CHAPITRE 03 : étude de cas d'un crédit d'exploitation

On remarque que le résultat financier de l'entreprise est négatif durant la première année, avec une variation nulle en 2017 à 2018, et d'un résultat financier positif au cours des deux dernières années, avec une variation de 228,21% en 2018 à 2019.

L'entreprise dégage un résultat net positif durant les trois années, et une CAF évolutive. Il a connu une variation nulle en 2017 à 2018, et de 346,68% en 2018 à 2019. D'après cette analyse des SIG, nous pouvons statuer que l'activité de l'entreprise se porte bien, car elle arrive à dégager des bénéfices, prouvant que ses produits sont largement supérieurs à ses charges

La capacité d'autofinancement enregistré par l'entreprise est positive pour les trois années ce qui donne la possibilité à l'entreprise d'autofinancer ses investissements, de rembourser ses emprunts.

### 3.3. Analyse par les ratios

Dans cette partie nous allons analyser la situation financière de SPA, par les méthodes des ratios les plus significatifs.

**Tableau 12 : Ratio de financement permanent**

<b>Designation</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>Capitaux permanents</b>	20 510	19 836	23 202
<b>Actif fixe</b>	18 770	17 153	14 956
<b>R.F.Permanent</b>	<b>1,09</b>	<b>1,15</b>	<b>1,55</b>

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise SPA

#### Interprétation

Ce ratio est supérieur à 1 durant les trois années 2017,2018 et 2019. Donc la partie de l'actif fixe financé par des capitaux permanents.

**Tableau 13 : Ratio de financement propre**

Désignation	2017	2018	2019
Capitaux propre	11 285	12 894	17 709
Actif fixe	18 770	17 153	14 956
R.F.Propre	0,60	0,75	1,18

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise SAP

### Interprétation

Ce ratio est supérieur à 0,5 pendant les trois années 2017, 2018 et 2019. Ce qui explique que l'entreprise finance ses immobilisations par ces moyennes propres.

**Tableau 14 : Ratio de financement total**

Designation	2017	2018	2019
Capitaux propre	11 285	12 894	17 709
Total passif	41 678	45 811	57 029
R.F. total	0,27	0,28	0,31

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise SPA.

### Interprétation

Daurat les trois années 2017, 2018 et 2019. L'entreprise à enregistre un ratio inférieur à 0,5, Donc la part représenter par les ressources propres n'ont pas pu estimer dans la structure globale de l'entreprise.

**Tableau 15 : Ratio d'autonomie financière**

Désignation	2017	2018	2019
Capitaux propre	11 285	12 894	17 709
Total dette	30393	32917	39320
R. autonomie financière	0,37	0,39	0,45

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise SPA.

### Interprétation

Ce ratio de l'autonomie financière nous indique que le fond propre est insuffisant durant les trois années, Donc l'entreprise n'est pas autonome en matière de financement, ce qui signifie que l'entreprise est financée son cycle d'exploitation par des dettes à courte termes.

### 3.4. Ratio de solvabilité et liquidité financière

- **Ratio de solvabilité financière**

**Tableau 16 : Ratio de solvabilité générale**

Désignation	2017	2018	2019
<b>Total actif</b>	41 678	45 811	57 029
<b>Total des dettes</b>	30 393	32 917	39 320
<b>Ration de solvabilité</b>	<b>1,37</b>	<b>1,39</b>	<b>1,45</b>

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise SPS.

### Interprétation

Ce ratio est supérieur à **1** durant les trois années, donc l'entreprise est solvable c'est-à-dire qu'elle peut vendre l'ensemble de ses actifs pour faire face à l'ensemble de ses dettes.

- **Ratio d'endettement**

**Tableau 17 : Ratio d'endettement**

Désignation	2017	2018	2019
<b>Total des dettes</b>	30 393	32 917	39 320
<b>Total actif</b>	41 678	45 811	57 029
<b>Ratio d'endettement</b>	<b>0,72</b>	<b>0,71</b>	<b>0,68</b>

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise SPA.

## CHAPITRE 03 : étude de cas d'un crédit d'exploitation

### Interprétation

Le ratio d'endettement est supérieur durant les trois années, donc l'entreprise peut couvrir la totalité de ses dettes par ses actifs.

- **Les ratios de liquidité**

**Tableau 18 : Ratio de liquidité général**

Désignation	2017	2018	2019
AC	22 908	28 658	42 073
DCT	21 168	25 975	33 827
<b>R. liquidité général</b>	<b>1,08</b>	<b>1,10</b>	<b>1,24</b>

Source : établi par nous-mêmes a partir des données de l'entreprise SPA.

### Interprétation

Le ratio est supérieur à 1 durant les trois années, ce qui exprime l'actif du bilan couvrir totalement le passif bilan, Donc l'entreprise est liquide.

**Tableau 19 : Ratio de liquidité réduite**

Designation	2017	2018	2019
VR + VD	13 037	14 328	28 286
DCT	21 168	25 975	33 827
<b>R. liquidité réduite</b>	<b>0,61</b>	<b>0,55</b>	<b>0,83</b>

Source : établi par nous-mêmes a partir des données de l'entreprise SPA

### Interprétation

Ce ratio de liquidité est inférieur à 1 durant les années 2017, 2018 et 2019, Donc l'entreprise incapable de faire face au remboursement de ses dettes à court terme à partir de ses valeurs réalisable et disponible.

Tableau 20 : Ratio de liquidité immédiate

Designation	2017	2018	2019
<b>VD</b>	901	736	1448
<b>DCT</b>	21 168	25 975	33 827
<b>R. liquidité immédiate</b>	0,04	0,02	0,04

Source : établi par nous-mêmes a partir des données de l'entreprise SPA.

### Interprétation

L'entreprise à dégager une liquidité immédiate inférieure à 1 durant les trois années, signifie que la valeur disponible ne peut pas couvrir la totalité des dettes à court terme.

### 3.5. Ratio de rentabilités

Tableau 21 : Ratio de rentabilité économique

Designation	2017	2018	2019
<b>RT d'exploitation</b>	-476	3080	8554
<b>Actif économique</b>	28 184	26 622	27 910
<b>RE</b>	<b>-0,01</b>	<b>0,11</b>	<b>0,30</b>

Source : établi par nous-mêmes a partir des données de l'entreprise SPA .

### Interprétation

Le taux de rentabilité est négatif durant la première année, et positif durant les deux années dernières, autrement dit ses actifs économiques sont rentables en 2018 et 2019.

Tableau 22 : Ratio de rentabilité financière

Designation	2017	2018	2019
<b>Résultat net</b>	45	1 176	5 253
<b>Capitaux propres</b>	11 285	12 894	17 709
<b>RF</b>	<b>0,003</b>	<b>0,09</b>	<b>0,29</b>

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise SPA

## CHAPITRE 03 : étude de cas d'un crédit d'exploitation

### Interprétation

Ce ratio est positif durant les trois années mais faible en 2017 et 2018, Donc l'entreprise peut se refinancer par ses propres moyens.

**Tableau 23 : Ratio de rentabilité commerciale**

Designation	2017	2018	2019
<b>EBE</b>	1 248	5 590	10 703
<b>CA</b>	97 278	114 148	172 150
<b>RC</b>	<b>0,01</b>	<b>0,04</b>	<b>0,06</b>

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise SPA

### Interprétation

Ce tableau est prouvé que la rentabilité commerciale de la SPA est augmentée à l'important de l'EBE par rapport au chiffre d'affaires.

### Résultat d'analyse

A partir des résultats dégagé par notre étude, la rentabilité financier et économique de la SPA , est satisfaisante ce qui explique que l'activité de l'entreprise est stable. L'entreprise dégage une capacité d'autofinancement considérable qui lui permet de s'autofinancer et d'assurer une sécurité financière . Pour cela le banquier a décider d'accorder le crédit

## **Conclusion**

Ce chapitre nous a permis d'assimiler les connaissances relatives à l'analyse financière et de les appliquer en utilisant des données fictives et des techniques adaptées au niveau de l'agence. L'objectif était de mettre en pratique ces connaissances dans le traitement d'un dossier d'exploitation et de déterminer la situation d'une entreprise, quel que soit son domaine d'activité.

L'analyse financière a été réalisée de manière approfondie, en mettant en évidence les aspects, agrégats et soldes nécessaires pour effectuer une évaluation bancaire approfondie de cette entreprise.

En d'autres termes, nous avons examiné en détail les différentes composantes financières de l'entreprise, telles que les états financiers (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie), les ratios financiers (rentabilité, liquidité, endettement, etc.) et d'autres indicateurs clés. Ces éléments nous ont permis d'obtenir une vision globale de la situation financière de l'entreprise et de formuler une analyse critique.



## **Conclusion générale**

## **Conclusion générale**

---

Ce mémoire représente le fruit de notre stage pratique réalisé au sein de la Plateforme du BADR à KOLEA. Nous avons abordé les problématiques liées aux différents concours accordés par les banques algériennes aux PME/PMI, ainsi que les principaux critères qui conditionnent leur octroi. Pour étayer notre propos, nous avons étudié des cas réels portant sur des demandes de crédit.

À travers cette étude, nous avons constaté que les concours bancaires se présentent sous diverses formes, couvrant ainsi les différents besoins des PME/PMI. Cependant, il est primordial pour le banquier de choisir la structure de financement la mieux adaptée à sa clientèle, en identifiant leurs besoins financiers réels. Par conséquent, une analyse approfondie des crédits demandés et de leurs demandeurs est nécessaire pour déterminer les principes qui régissent l'octroi de ces crédits.

Malheureusement, dans certains cas, les analyses effectuées par le banquier peuvent se révéler inefficaces face au risque, un aspect indissociable de sa profession. Afin d'éviter les conséquences néfastes d'une éventuelle défaillance, le banquier complète ses études approfondies en exigeant certaines garanties. Ces garanties sont considérées comme un filet de sécurité en cas de défaut de remboursement, bien que le banquier espère toujours ne jamais devoir les utiliser.

Notre étude confirme également que les banquiers, en tant que prêteurs, ont un impact significatif sur l'économie d'un pays. Ils jouent le rôle de guérisseurs pour les acteurs économiques en difficulté, leur tendant la main pour les aider, tout en prenant le risque d'être confrontés à des situations complexes. Afin de ne pas se perdre dans leur désir d'aider, les banquiers doivent exercer leur métier avec compétence et conscience, sachant qu'ils détiennent l'avenir des autres entre leurs mains et que leur rôle est de mettre l'argent au service du progrès.

En outre, nos recommandations se basent principalement sur l'analyse financière, qui offre une vision globale de la santé financière de l'entité.

En conclusion, nous espérons que notre travail sera d'une grande utilité pour tous ceux qui le consulteront.

## Bibliographie

### Ouvrages :

- ❖ Paul JULIEN et B.MOREL ; «La belle entreprise » ; Boréal ; Montréal ; 1986
- ❖ Nadine LIVRATTO ; «Les PME - Définition, rôle économique et politiques publiques » , De Boeck ;2009
- ❖ Yveline Lecler , Les petites et moyennes entreprises japonaises et la régulation de l'activité des grandes entreprises , école des hautes études en science social , 1981
- ❖ Marie-Christine Chalus-Sauvannet, « Etude de la veille stratégique dans des PME Chinoise », Université Jean Moulin Lyon 3 , 2009
- ❖ Alain Meunier ; PME : les stratégies du succès ; Dunod ; paris ; 2007
- ❖ FILION, L.J, Vision et relations : clefs du succès de l'entrepreneur, Montréal, Éditions de l'entrepreneur , 1991 ,
- ❖ Frédéric Audet , Liliane Hamel ; ( Le management de la PME ) ; JFD ; 2018
- ❖ A. BEIONTONE, A. CAZORLA, C. DOLLO, A. MARYDRAI Dictionnaire de science économique 3<sup>ème</sup> édition Armand Colin, paris 2010
- ❖ Jérôme TERPEREAU ; rapport annuel ; Groupe Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes , 2021
- ❖ MARETAU.D et DE LA CHAISE « Le marché monétaire et la gestion de trésorerie des banques » DUNOND, PARIS 1981
- ❖ G.caudamine,J.Montier, « banquess et marchés financiers » ,Ed,Economica , 1998
- ❖ M. BENACHENHOU , La banque et le financement de l'économie en Algérie, Ouvrage collectif , l'entreprise et la banque ; edition OPU
- ❖ BENHALIMA A., pratique des techniques bancaires – référence à l'Algérie, Editions Dahleb, Alger, 1997
- ❖ Gerard ROUYER - Alain CHOINEL, « La Banque et l'entreprise » , edition 2 , 1991
- ❖ KOFFI JEAN -MARIE ; les accords de bale et la gestion de crédit ; 1<sup>ère</sup> édition ; PEARSON EDUCATION édition ; France (paris) ; 2003
- ❖ HENNIE VAN GRENING. SONJA BRAJOVIC BRATANOVIC ; analyse et gestion de risque bancaire ; 1<sup>er</sup> édition ; ESKA édition ; France ; 2004
- ❖ ARNAUD DE SERVIGNY et IVAN ZELENKO ; le risque de crédit ; 2<sup>em</sup> édition ; DUNOD édition ; France (paris) ;2003

- ❖ BRUYERE.RICHARD ; les produits dérivés de crédit ;2<sup>em</sup> édition ; ECONOMICA édition, France (paris) ;1998
- ❖ Luc – BERNET – ROLANDE « principes de technique bancaire » , 1<sup>er</sup> édition ,
- ❖ Philippe SIMON , « le financement des entreprises » , édition frama , paris
- ❖ Farouk bouyakoub, « l'entreprise et le financement bancaire »
- ❖ Philippe rosselot , jean francois verdié « la gestion de la trésorerie » ; dunod
- ❖ GAVALDA stoufflet , droit bancaire , 4<sup>ème</sup> édition paris , 1999

#### Articles scientifiques :

- ❖ Pierre-André Julien ; Jean-Bernard Carrière : L'efficacité des PME et les nouvelles technologies ; Revue d'économie industrielle ; université de Québec ; v 03 ; n 67 . 1994
- ❖ Dr DEBBAHI Yamina . Le cadre conceptuel des petites et moyennes entreprises : diversité et spécificité . magazine nour des études économiques . Université de Mostaganem . v 06 , n 10 . 20/06/2020
- ❖ Malek MERHOUN , Imane BENHALIMA . Les PME socle de développement économique en Algérie: Réalité ou mythe? Magazine Economic Development Review . Ecole Supérieure de Commerce (ESC) – Kolea . V04 (N02) / Décembre 2019
- ❖ RAHMANI Yamina . Les déterminants des PME exportatrices Algériennes : le cas des PME de la wilaya d'Oran . magazine le chercheur économique . Université d'Oran v2 ; n 04 , 06/2020
- ❖ JOURNAL ARTICLE Banque d'investissement et de marché : la directive mif Jean TRICOU Revue d'économie financière No. 87, LES PROGRÈS DE L'EUROPE FINANCIÈRE (FÉVRIER 2007), p. 45-50 Publier par : Association Europe-Finances-Régulations
- ❖ Mélançon, Jacques. Rôle et financement d'une banque d'affaires Actualité Économique; Montréal, Québec Vol. 32, N° 3, (Oct 1, 1956):
- ❖ Amira ABOURA & CHAHIDI Mohamed , Le système bancaire algérien : Evolution historique, libéralisation du secteur et défis de modernisation ; Université Djilali Liabes de Sidi Bel-Abbès
- ❖ THIERRY RONCALLI et autre ; introduction à la gestion des risques 'groupe de recherche opérationnelle , crédit lyonnais ; cour ENSAI (paris) de 3<sup>em</sup> année ; publier :octobre 2001

### **Travaux universitaires**

- ❖ Oussaid Aziz ; Financement des Petites et Moyennes Entreprises : Cas des PME algériennes ; thèse de magister ; université mouloud mammeri tizi-ouzou
- ❖ OULD HENNIA Hadjer , Performance de la banque centrale et efficacité de la politique monétaire en Algérie 1990-2014 , thèse de doctorat ; université de oran 2 ; 2017
- ❖ H. ARROUDJ (2015), Réforme et modernisation du système bancaire algérien durant la période 1990-2010, Thèse de Doctorat en sciences commerciales, option finances et économie internationale, Université d'Oran 2
- ❖ BENSAMIR SAMIR et BOURDACHE MOUSSA ; gestion de crédit par la méthode SCORING ; mémoire master ; spécialité 'économie appliquée et ingénierie financière ; faculté des sciences économique ; université ABDERRAHMANE MIRA, Bejaïa ; promo 2013

### **Lois et réglementations**

- ❖ la loi n°01-18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la PME
- ❖ l'ordonnance 03-11 du 26 août 2006 relative à la monnaie et au crédit articles 66, 67, 68 et 69
- ❖ Article n°2 de règlement 11-08 du 28 novembre 2011 portant sur le contrôle interne des banques et établissements financiers.
- ❖ Décision n°17-01 du 02 janvier 2017 portant publication de la liste des banques et de la liste des établissements financiers agréés en Algérie, Annexe 1, J.O N°02 du 11 janvier 2017
- ❖ Décision n°17-01 du 02 janvier 2017 portant publication de la liste des banques et de la liste des établissements financiers agréés en Algérie, Annexe 1
- ❖ Droit cambiaire : Branche du droit commercial relative aux effets de commerce.
- ❖ REGLEMENT N°2011-08 DU 28 NOVEMBRE 2011 RELATIF AU CONTROLE INTERNE DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS ; l'article 2 du règlement n° 91-09 du 14 août 1991

## ***Biographie***

### **Sites web :**

- ❖ <https://www.oecd.org/fr/industrie/pme>
- ❖ <https://www.imf.org>
- ❖ <https://www.banquemondiale.org>
- ❖ <https://www.lafinancedepourvous.com>
- ❖ <https://cte.univ-setif2.dz/moodle/mod/book/view.php?id=6591>
- ❖ <https://www.srh-dz.org>
- ❖ <https://arableasing-dz.com>
- ❖ <https://www.maghrebleasingalgerie.com>
- ❖ <https://www.bnpparibas.dz>
- ❖ [www.cnma.dz](http://www.cnma.dz)
- ❖ <https://banque-info.com/guide/credits-aux-entreprises/les-credits-par-signature/>
- ❖ <https://www.netpme.fr/conseil/credits-signature/>
- ❖ <https://www.clearnox.com/fr/credoc-credit-documentaire/>
- ❖ <https://www.manager-go.com/finance/credit-bail.htm>
- ❖ <https://www.organisationmsi.org/>